

Table des matières

Mesures de suivi — Comparution des fonctionnaires devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable — 27 février 2020

Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Déclaration d'ouverture de Parcs Canada

Survol de l'Agence Parcs Canada, Le 23 janvier 2020

Réalisations de parcs Canada 2019-2020

Solutions innovatrices/Eco gouvernement

Agence Parcs Canada compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Bibliothèque du parlement — Note d'information et questions suggérées

Autorisations financières actuelles 2019-2020

Autorisations des années à venir

Recettes de Parcs Canada

Tendance historique – Dépenses

Budget supplémentaire des dépenses (b) de 2019-2020 – Aperçu

Budget supplémentaire des dépenses (b) de 2019-2020 – Description des éléments

Budget supplémentaire des dépenses (b) de 2019-2020 – Affectations bloquées

Budget supplémentaire des dépenses (b) de 2019-2020 – Articles courants

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Aperçu

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Crédits provisoires

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Subventions et contributions

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Recettes

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Éléments votés par rapport aux éléments prescrits par la loi

Budget principal des dépenses de 2020-2021 – Articles courants

Conservation du bison des bois dans le parc national Wood Buffalo

Conservation des espèces en péril à parcs Canada

Rapport ENVI et rapport du vérificateur général sur la conservation des biens patrimoniaux fédéraux

Création d'aires protégées

Parcs Canada : Diffusion externe et marketing

Droits de Parcs Canada

Investissement dans les infrastructures fédérales

Parc urbain national de la Rouge

Visites et expériences des visiteurs

Mise en oeuvre du plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo

Accès et inclusion des visiteurs

Tourisme et retombées économiques

Promotion de la science et de la conservation

Regroupement des collections

Désignations contestées de la commission des lieux et monuments historiques du Canada

Appel à l'action no 79 – Transformation du récit historique aux lieux patrimoniaux de Parcs Canada (commémoration des autochtones)

Projet de conservation du lieu historique national Province House

Proposition de Liricon relative à l'installation d'un téléphérique dans le parc national de Banff

Déneigement de la piste du lieu historique national du canal-de-Lachine

Célébrations de Manitoba 150

Lieu historique national de Batoche

Projet de clôture à Signal Hill

État de conservation du lieu historique national et du site du patrimoine mondial du canal-Rideau

Projet de l'île Georges

Route transcanadienne

Programme national de gestion du feu de Parcs Canada

COVID-19



Mesures de suivi

Comparution des fonctionnaires devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable

27 février 2020

Point	Aperçu de la question	Demandé par	Réponse
Faire le point sur l'état des travaux de remise en état du lieu historique national du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue	Inondation du lieu historique national du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue en 2017. Remise en état les lieux qui devait être faite en 2018. Les travaux ont-ils commencé? Les travaux de réparation d'une jetée aussi?	M. Francis Scarpaleggia, Lac-Saint-Louis	L'APC fournira des informations. - Le contrat pour les travaux de remise en état a été attribué le 6 mars 2020. Les travaux comprennent la réparation de la jetée, des luminaires et des sentiers. La Ville de Montréal investit également dans le projet.
Fournir une liste des investissements réalisés en Saskatchewan pour intégrer les points de vue et l'histoire des peuples autochtones (appel à l'action n° 79)	Le gouvernement du Canada investit dans l'intégration des points de vue et de l'histoire des peuples autochtones dans les parcs (23 millions de dollars). Quelle est la répartition des investissements entre les six lieux patrimoniaux situés en Saskatchewan?	M. Brad Redekopp, Saskatoon-Ouest	
Fournir les études entreprises par Parcs Canada qui montrent la contribution des lieux de Parcs Canada à l'atteinte des objectifs climatiques.	Travaux portant sur la valeur écosystémique des parcs : atténuation des inondations, protection des espèces, réduction des changements climatiques, etc. Chiffres préliminaires. Demande de faire part des études au Comité.	M. Yvan Baker, Etobicoke-Centre	Parcs Canada fournira une série de huit rapports régionaux sur les changements climatiques et son cadre d'adaptation à ceux-ci.



<p>Fournir le plan de gestion de l'enlèvement du bois de feu ayant été établi (en réponse à l'infestation de dendroctones du pin ponderosa dans les parcs des montagnes)</p>	<p>Domages causés par le dendroctone du pin ponderosa, en particulier dans le parc national Jasper. Des plans de gestion ont-ils été mis en œuvre pour s'occuper des arbres morts et de la charge de combustible?</p>	<p>M. Dan Mazier, Dauphin-Swan River-Neepawa</p>	<p>Parcs Canada présente son plan de gestion du dendroctone du pin ponderosa 2016 pour le parc national Jasper.</p>
<p>Fournir les projections quant aux aires marines et terrestres qui seront protégées d'ici 2025 et 2030</p>	<p>Fournir des informations sur la superficie des aires marines et terrestres à protéger d'ici 2025, puis d'ici 2030.</p>	<p>M^{me} Laurel Collins, Victoria</p>	<p>Parcs Canada fournira des informations sur ses projections quant aux aires marines et terrestres qui seront protégées d'ici 2020 et d'ici 2025</p>



SUIVI – COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE 27 FÉVRIER 2020

QUESTION

- M. Brad Redekopp a posé cette question : « Très bien. De plus, en Saskatchewan, nous avons deux ou trois parcs nationaux et je crois qu'il y a quatre lieux historiques. J'ai lu dans votre plan ministériel que : "Le gouvernement du Canada investit 23,9 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget de 2018 pour intégrer les points de vue et les histoires des peuples autochtones et pour faire mieux connaître les cultures autochtones par l'entremise des parcs." Pouvez-vous fournir une ventilation des dépenses entre les six lieux patrimoniaux situés en Saskatchewan, qui sont ou ont été imputées au budget de 23 millions de dollars? »
- M^{me} Catherine Blanchard (vice-présidente, Direction des finances, Agence Parcs Canada) répond que les détails suivront.

POINTS À SOULIGNER

- Le montant total destiné aux mesures visant à donner suite à l'appel à l'action était de 23,9 millions de dollars, y compris les ressources existantes. Des nouveaux fonds que nous avons reçus, 4,4 millions de dollars sont consacrés à l'intégration des perspectives et des points de vue autochtones dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation gérés par Parcs Canada. Les 4,4 millions de dollars se répartissent en deux volets : 1) l'aide au renforcement des capacités, qui consiste à financer directement les partenaires autochtones afin qu'ils puissent se doter des capacités nécessaires pour travailler avec Parcs Canada et trouver en collaboration avec l'Agence de nouvelles façons de comprendre l'histoire et l'importance culturelle de ces lieux; 2) le financement de la mise en œuvre, par le biais de nouveaux programmes et de nouvelles expériences, de nouvelles façons de découvrir et de comprendre les trésors nationaux du Canada.

Sur la durée (3 ans) du programme de renforcement de la capacité en Saskatchewan :

Lieu	Renf. des cap. (\$)	Fonds de l'APC (\$)	Y compris (projet particulier)
Parc national de Prince Albert	100 000 \$	100 000 \$	15 000 \$ pour le lancement d'un projet d'histoire orale
Lieu historique national du Fort-Battleford	100 000 \$	200 000 \$	83 750 \$ pour des panneaux d'interprétation; des mâts, des drapeaux autochtones et une cérémonie de levée du drapeau; et une stratégie relative à l'expérience des visiteurs
Lieu historique national du Homestead-Motherwell	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$ pour un projet d'histoire orale
Total	225 000 \$	325 000 \$	

Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

13 décembre 2019



Monsieur le ministre :

Merci d'avoir accepté de servir les Canadiens à titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Le jour de l'élection, les Canadiens ont choisi de continuer d'avancer. D'un océan à l'autre, les gens ont choisi d'investir dans leurs familles et leurs communautés, de créer de bons emplois pour la classe moyenne et de lutter contre les changements climatiques, tout en maintenant la vigueur et la croissance de notre économie. Les Canadiens ont indiqué qu'ils veulent nous voir travailler ensemble pour faire avancer les dossiers les plus importants, qu'il s'agisse de rendre la vie plus abordable et de renforcer le système de santé, de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité de nos communautés ou d'avancer sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones. Les gens s'attendent à ce que les parlementaires travaillent ensemble pour obtenir ces résultats, et c'est exactement ce que fera cette équipe.

Il est plus important que jamais pour les Canadiens d'unir leurs forces en vue de bâtir un pays plus fort, plus inclusif et plus résilient. Le gouvernement du Canada est l'institution centrale chargée de promouvoir cet objectif commun et, en tant que ministre de ce gouvernement, vous avez l'obligation et la responsabilité de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour y arriver, il faut d'abord s'engager à gouverner d'une manière positive, ouverte et collaborative. Notre plateforme, *Avancer : Un plan concret pour la classe moyenne*, est le point de départ de notre gouvernement. Je m'attends à ce que nous collaborions avec le Parlement pour donner suite à nos engagements. D'autres questions et idées surgiront ou nous seront communiquées par les Canadiens, le Parlement, les intervenants et la fonction publique. Je m'attends à ce que vous établissiez un dialogue constructif et réfléchi et à ce que vous ajoutiez, au besoin, des priorités au programme du gouvernement. Lorsqu'une mesure législative est requise, vous devrez travailler avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le Comité du Cabinet chargé des opérations pour établir les priorités au sein du Parlement minoritaire.

Nous continuerons d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiens et de mettre à leur disposition un gouvernement efficace. Pour obtenir les résultats que les Canadiens exigent de nous à juste titre, nous devons effectuer un suivi des progrès réalisés par rapport à nos engagements et produire des rapports publics connexes, évaluer l'efficacité de notre travail, aligner nos ressources sur nos priorités et nous adapter aux événements à mesure qu'ils se produisent.

Bon nombre de nos engagements les plus importants nécessitent un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales ainsi qu'avec les partenaires, les communautés et les gouvernements autochtones. Même en cas de désaccord, nous garderons à l'esprit que notre mandat nous a été confié par les citoyens qui sont servis par tous les ordres de gouvernement et qu'il est dans l'intérêt de tous de travailler ensemble pour trouver un terrain d'entente. La vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales est la responsable de toutes les relations avec les provinces et les territoires à l'échelle du gouvernement.

Il n'y a pas de relation plus importante pour moi et pour le Canada que celle que nous entretenons avec les peuples autochtones. Au cours de notre dernier mandat, nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'appui à l'autodétermination, l'amélioration de la prestation des services et la progression de la réconciliation. Je vous demande, en tant que ministre, de déterminer ce que vous pouvez faire dans le cadre de votre portefeuille pour accélérer et renforcer les progrès que nous avons réalisés avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis.

Je m'attends également à ce que nous continuions de relever la barre en matière d'ouverture, d'efficacité et de transparence au sein du gouvernement. Autrement dit, je veux que notre gouvernement soit intrinsèquement ouvert et qu'il soit capable d'offrir une meilleure capacité numérique et de meilleurs services numériques aux Canadiens. Notre fonction publique doit être forte et résiliente. Nous devons aussi faire preuve d'humilité et continuer à reconnaître nos erreurs lorsque nous les commettons. Les Canadiens n'exigent pas de nous que nous soyons parfaits; ils s'attendent à ce que nous soyons diligents, honnêtes, ouverts et sincères dans nos efforts pour servir l'intérêt public.

En tant que ministre, vous êtes responsable de votre style de leadership et de votre capacité à travailler de façon constructive au Parlement. Je m'attends à ce que vous collaboriez de près avec vos collègues du Cabinet et du caucus. Vous devrez également établir un dialogue productif avec les membres du caucus du gouvernement et les députés de l'opposition, le Sénat, qui est de moins en moins partisan, et les comités parlementaires.

Il est également de votre responsabilité d'engager un dialogue fructueux avec les Canadiens, la société civile et les intervenants, y compris les entreprises de toutes tailles, les syndicats, le secteur public en général ainsi que les organismes de bienfaisance ou à but non lucratif. Vous

devrez agir de manière proactive pour solliciter des conseils auprès d'un grand nombre de personnes, et ce, dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du pays.

Nous nous sommes engagés à prendre des décisions fondées sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions des politiques sur tous les Canadiens et qui respectent pleinement la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les décisions que vous prendrez devront s'appuyer sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).

Il est essentiel que vous mainteniez des relations professionnelles et régulières avec les médias canadiens, qui jouent un rôle crucial. La Tribune de la presse parlementaire et, en fait, tous les journalistes canadiens et étrangers, posent des questions pertinentes et contribuent grandement au processus démocratique.

Vous devrez aider le gouvernement à continuer d'honorer son engagement à faire des nominations transparentes et fondées sur le mérite, pour veiller à ce que les personnes de toutes les identités de genre, les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées et les minorités soient représentés dans les postes de direction.

En tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique, vous dirigerez la mise en œuvre du plan pangouvernemental d'action pour le climat, un environnement plus propre et une économie durable, qui comprend le dépassement des objectifs actuels de 2030 et l'élaboration d'un plan visant à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.

Je m'attends à ce que vous travailliez avec vos collègues et dans le respect des lois, règlements et processus du Cabinet en vigueur pour mener à bien vos grandes priorités. Notamment, vous devrez:

- Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, renforcer les mesures actuelles de réduction des gaz à effet de serre et en instaurer de nouvelles afin de dépasser l'objectif de réduction des émissions du Canada d'ici 2030 et entreprendre le travail nécessaire pour que le Canada puisse atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.
- Diriger les efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour élaborer un plan visant à assurer un avenir prospère et zéro émission nette d'ici 2050 pour le Canada, notamment :
 - En fixant des cibles juridiquement contraignantes de cinq ans, fondées sur l'avis des experts et des consultations menées auprès des Canadiens;
 - En collaborant avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre des Ressources naturelles pour faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologies propres.
- Travailler avec le ministre des Ressources naturelles et les provinces et territoires pour compléter toutes les cartes des zones inondables au Canada.

- Appuyer le ministre des Ressources naturelles dans la mise en œuvre d'un plan pour planter deux milliards d'arbres différentiels au cours des dix prochaines années, qui s'inscrit dans notre démarche visant à mettre en œuvre des solutions climatiques naturelles et qui comprend les milieux humides et les forêts urbaines.
- Collaborer avec le ministre des Ressources naturelles en vue d'aider les villes à augmenter la superficie et la diversité de leurs forêts urbaines. De plus, vous investirez ensemble afin de contribuer à la protection des arbres contre les infestations et, lorsque cette mesure est appropriée sur le plan écologique, aider à reconstruire nos forêts après un incendie.
- Élargir la portée du programme Apprendre à camper pour permettre à 400 000 enfants d'apprendre à faire du camping chaque année.
- Offrir une bourse aux enfants défavorisés et à leur famille pour leur permettre de visiter des parcs nationaux ou provinciaux.
- Poursuivre les efforts de Parcs Canada visant à assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel. Vous veillerez également à ce que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté et de plaisir pour les générations actuelles et futures.
- Collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien en vue de fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux du patrimoine national devraient être désignés et préservés et d'élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.
- Collaborer avec la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne afin de présenter un nouveau plan ambitieux visant à conserver 25 % des terres, et 25 % des océans du Canada d'ici 2025. Nous viserons 30 % d'ici 2030. Ce plan devrait être fondé sur des données scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales. Faire valoir, lors de rencontres internationales, que les pays du monde entier doivent également se fixer un objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.
- Mettre en œuvre notre plan visant à interdire les produits plastiques à usage unique néfastes pour l'environnement et prendre des mesures pour éliminer la pollution plastique au Canada, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cibles, de normes et de règlements nationaux afin d'assurer que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique ou qui vendent des articles avec des emballages en plastique soient responsables de la collecte et du recyclage de leurs déchets plastiques.
- Travailler avec la ministre de la Santé pour mieux protéger les gens et l'environnement des toxines et d'autres polluants, notamment en renforçant la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Avec l'appui de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, créer l'Agence canadienne de l'eau. Cette agence travaillera avec les provinces et les territoires, les

communautés autochtones, les autorités locales, des scientifiques et d'autres parties prenantes pour trouver les meilleurs moyens de garantir que notre eau demeure propre et saine et que cette ressource est bien gérée.

- Renforcer les mesures de protection et entreprendre des démarches pour nettoyer les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.
- Continuer de travailler à la protection de la biodiversité et des espèces en péril, tout en collaborant avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de l'actuelle *Loi sur les espèces en péril* et déterminer si elle doit être modernisée.
- Appuyer le ministre des Transports et la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne dans la mise en œuvre du Plan de protection des océans.
- Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, le ministre des Transports et le ministre des Ressources naturelles afin d'atteindre nos cibles pour les véhicules zéro émission : 10 % des ventes annuelles de véhicules légers d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

Ces priorités sont largement tirées des engagements pris dans notre plateforme électorale. Comme je l'ai déjà mentionné, je vous encourage à chercher des occasions de travailler avec tous les membres du Parlement pour donner suite à ces engagements et cerner d'autres priorités.

Je m'attends à ce que vous travailliez en étroite collaboration avec votre sous-ministre et ses cadres supérieurs pour veiller à ce que les travaux en cours dans votre ministère soient effectués de manière professionnelle et que les décisions soient prises dans l'intérêt public. Votre sous-ministre vous informera des nombreuses décisions quotidiennes nécessaires pour assurer la réalisation de vos priorités, le bon fonctionnement du gouvernement et la prestation de meilleurs services aux Canadiens. Je m'attends à ce que vous mettiez en pratique nos valeurs et nos principes dans la prise de décisions, afin que ces décisions soient prises en temps opportun, de manière responsable et conformément à l'orientation globale de notre gouvernement.

Pour que notre gouvernement puisse donner suite à ses priorités, il doit tenir compte des conseils professionnels et non partisans des fonctionnaires. Chaque fois qu'un employé du gouvernement se présente au travail, il le fait au service du Canada, dans le but d'améliorer notre pays et la vie de tous les Canadiens. Je m'attends à ce que vous établissiez une relation de travail basée sur la collaboration avec votre sous-ministre, dont le rôle, tout comme celui des fonctionnaires sous sa direction, est de vous appuyer dans la réalisation de vos responsabilités ministérielles.

Nous nous sommes engagés à être un gouvernement transparent, honnête et redevable envers les Canadiens; un gouvernement qui respecte les normes d'éthique les plus rigoureuses, qui porte une attention soutenue à la gestion des fonds publics et observe la plus grande prudence dans ce domaine. Je m'attends à ce que vous incarniez ces valeurs dans votre travail et que vous ayez une conduite éthique irréprochable dans tout ce que vous faites. Je veux que les Canadiens regardent leur gouvernement avec fierté et confiance.

À titre de ministre, vous devez vous assurer que vous connaissez bien la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor, et que vous les respectez à la lettre. Vous recevrez une copie du document *Pour un gouvernement ouvert et responsable* afin de vous aider à mener à bien vos responsabilités. Je vous demande de le lire attentivement, y compris les parties qui ont été ajoutées pour le renforcer, et de vous assurer que les membres de votre personnel en prennent connaissance également. Je m'attends à ce que vous embauchiez des personnes qui reflètent la diversité du Canada et à ce que vous respectiez les principes de l'égalité entre les sexes, de l'égalité des personnes handicapées, de l'équité salariale et de l'inclusion.

Portez une attention particulière au code d'éthique qui figure à l'annexe A de ce document. Ce code d'éthique s'applique à vous et à vos employés. Comme il est indiqué dans le code, vous devez observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'impartialité, et l'accomplissement de vos tâches dans le cadre de vos fonctions officielles de même que l'organisation de vos affaires privées devraient pouvoir faire l'objet d'un examen public scrupuleux. On ne s'acquitte pas de cette obligation simplement en se contentant de respecter la loi.

Je souligne qu'il est de votre responsabilité de faire en sorte que votre cabinet respecte les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et qu'il constitue un milieu de travail sûr, respectueux, enrichissant et accueillant pour votre personnel.

Je sais que je peux compter sur vous pour exercer ces importantes responsabilités. La vice-première ministre et moi-même sommes là pour vous appuyer dans votre rôle de ministre, et je m'attends à ce que vous communiquiez régulièrement avec nous.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le très hon. Justin Trudeau, c.p., député
Premier ministre du Canada

*Cette lettre de mandat a été signée par le premier ministre dans la première langue officielle du ministre.



DÉCLARATION D'OUVERTURE DE PARCS CANADA
COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
PRÉSENTATION 101
LE 27 FÉVRIER 2020

ANDREW CAMPBELL, VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL DES OPÉRATIONS

Bonjour, avant de commencer, je tiens à reconnaître que nous sommes sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabeg et à remercier le président et les membres du comité d'avoir invité les représentants de l'Agence Parcs Canada ici aujourd'hui.

Je m'appelle Andrew Campbell, et je suis vice-président principal des Opérations à Parcs Canada. Je suis accompagné de mes collègues Darlene Upton, vice-présidente, Établissement et conservation des aires protégées; Christine Loth-Bown, nouvellement nommée vice-présidente, Affaires autochtones et patrimoine culturel; Stephen Van Dine, vice-président, Politiques stratégiques et investissement; Catherine Blanchard, vice-présidente, Finances; et Michael Nadler, vice-président, Relations externes et expérience du visiteur.

C'est un privilège pour nous de comparaître devant le comité, et nous vous remercions de nous avoir invités à venir vous parler du mandat, des priorités et des réalisations récentes de l'Agence.

Permettez-moi de vous présenter brièvement ce que nous avons mis à la disposition des membres en vue de la comparution d'aujourd'hui. Tout d'abord, nous vous présentons un diaporama sur notre Agence. Ensuite, nous avons fourni au greffier une clé USB contenant une vidéo à l'intention de chacun d'entre vous, dans laquelle nous décrivons notre mandat et mettons en relief certaines des activités moins connues que l'Agence accomplit pour assurer la sécurité des Canadiens. Enfin, je crois que mes remarques ont été fournies pour faciliter la traduction simultanée.

Maintenant, je vais rapidement présenter au comité le mandat de Parcs Canada ainsi que sa portée générale. Darlene, Christine et Michael vous diront ensuite quelques mots sur les principales missions qui s'inscrivent dans notre mandat.

Pour commencer, l'Agence Parcs Canada est chargée de protéger, au niveau national, des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et de présenter les récits de ces lieux précieux avec les Canadiens, afin d'en favoriser la connaissance, l'appréciation et la jouissance chez le public, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

L'équipe de Parcs Canada est constituée de plus de 5 000 personnes, et nous sommes fiers d'avoir la responsabilité de la gestion des trésors nationaux, gestion que nous assurons souvent en collaboration avec des peuples autochtones. En tant que Canadiens, nous dépendons du bien-être de nos lieux naturels et culturels, afin de soutenir des environnements riches en biodiversité,



notre patrimoine culturel, de saines habitudes de vie et notre économie. Ils font partie intégrante de notre identité nationale.

L'Agence gère des lieux de notre patrimoine naturel et culturel qui comptent parmi les plus beaux et les plus importants au monde, notamment 47 parcs nationaux, 171 lieux historiques nationaux (dont 9 canaux historiques), 5 aires marines nationales de conservation et 1 parc urbain national.

Les zones protégées contribuent à rétablir la santé des écosystèmes, à accroître leur résilience et à régénérer les espèces en péril, non seulement en protégeant la biodiversité, mais aussi en atténuant les répercussions des changements climatiques.

Qu'il s'agisse de lieux sacrés, de sites archéologiques, de champs de bataille, de maisons patrimoniales ou de districts historiques, les lieux historiques nationaux permettent aux Canadiens d'approfondir leur connaissance de l'histoire du Canada, notamment en ce qui concerne les diverses communautés culturelles qui le composent et l'histoire et la culture des peuples autochtones.

De plus, les lieux de Parcs Canada jouent un rôle important dans les économies locales, car ils attirent plus de 25 millions de visiteurs chaque année, contribuant ainsi à l'injection de milliards de dollars et au maintien de dizaines de milliers d'emplois dans des zones urbaines et rurales ainsi que dans le Nord du Canada.

J'aimerais vous présenter un petit aperçu des priorités de l'Agence, qui nous guident chaque jour dans la réalisation de notre important mandat.

D'abord et avant tout, les lieux de Parcs Canada constituent des témoignages de notre identité, notamment de notre histoire, de nos cultures et des contributions des peuples autochtones. Ensemble, par notre engagement collectif à l'égard du patrimoine, nous nous employons à renouveler la façon de transmettre ces témoignages avec les visiteurs canadiens.

Au moyen de la conservation des sites naturels, nous travaillons en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des partenaires autochtones, et nous assumons le rôle de chef de file et de partenaire de confiance pour la réalisation des objectifs de conservation de notre pays.

Nous réalisons des investissements importants dans les infrastructures. Parcs Canada a pour mission de protéger et de conserver nos trésors nationaux tout en contribuant aux économies locales par l'emploi de Canadiens d'un océan à l'autre et par la croissance de l'industrie touristique. Les investissements dans les infrastructures patrimoniales, touristiques, fluviales et routières permettent d'offrir aux visiteurs des expériences intéressantes et de grande qualité, dans un contexte sécuritaire, de découvrir la nature et de se familiariser avec leur histoire. Il est important de souligner que Parcs Canada est, pour bon nombre de collectivités, l'un des principaux piliers de leur durabilité économique, car les sites emblématiques contribuent à la fois à la croissance économique et à l'esprit communautaire.



Pour donner un aperçu de notre situation financière, le budget de Parcs Canada en 2019-2020 est d'environ 1,7 milliard de dollars. De ce montant, près de 600 millions de dollars correspondent à notre financement permanent, dont 75 % proviennent de fonds alloués par le Parlement et 25 % de revenus générés par l'Agence. Les principales sources de nos revenus sont les droits d'entrée, les droits de séjour (comme le camping), les loyers fonciers et les activités commerciales. Le reste du budget, d'une durée limitée, concerne principalement les fonds d'immobilisation, à hauteur de 900 millions de dollars. Ce montant fait partie des 3,6 milliards de dollars que le gouvernement a alloués à Parcs Canada au cours des six dernières années pour améliorer l'état de son vaste patrimoine, diversifié et unique. L'objectif ultime de ces investissements en immobilisations est de faire en sorte que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté et de satisfaction pour les générations actuelles et futures. Je vais maintenant laisser la parole à mes collègues, qui vous parleront des principales orientations et des réalisations de Parcs Canada au cours du dernier exercice, en ce qui a trait à la protection et à la gestion des sites de notre patrimoine naturel et culturel. L'Agence a de nombreuses raisons d'être fière.

DARLENE UPTON – ÉTABLISSEMENT ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

L'Agence contribuera activement à la réalisation de l'objectif de protection de la biodiversité et de conservation de 25 % des terres et 25 % des océans du Canada d'ici 2025, en collaboration avec les partenaires autochtones, les parties prenantes et les autres ordres du gouvernement. Nous travaillons actuellement à la création de deux réserves à vocation de parc national et de cinq aires marines de conservation, tout en continuant d'explorer de nouvelles possibilités.

Par ailleurs, l'Agence est reconnue comme un chef de file international en ce qui a trait à la gestion efficace des zones protégées. Nous nous assurons d'avoir une parfaite compréhension des processus de la biodiversité et des écosystèmes de nos lieux, nous surveillons leur intégrité écologique et prenons les mesures de gestion nécessaires pour rétablir les écosystèmes et les espèces en péril. En fait, nous sommes le seul réseau de parcs nationaux au monde à avoir mis pleinement en œuvre un programme de surveillance de l'intégrité écologique à l'échelle du réseau, qui comporte plus de 700 mesures scientifiques indépendantes qui permettent de définir des priorités précises relatives aux parcs et de guider nos investissements en matière de conservation.

Parcs Canada est aussi l'un des trois ministères compétents aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, plus de 200 espèces se trouvant sur des terres gérées par Parcs Canada. Nous sommes l'un des partenaires de la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, qui met l'accent sur les espèces, les lieux et les secteurs prioritaires.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité potentielles des répercussions du changement climatique sur les lieux patrimoniaux de Parcs Canada partout au pays, l'Agence poursuit son travail en vue d'améliorer sa compréhension des effets actuels et futurs des changements climatiques et d'accroître sa capacité à s'adapter, grâce à une multitude d'initiatives. Elle a ainsi



entrepris une évaluation des risques, élaboré un atlas du carbone et un cadre d'adaptation, réalisé des évaluations climatiques régionales et organisé des ateliers régionaux pour étudier les risques propres à certains lieux ainsi que les moyens de les atténuer et de s'y adapter.

CHRISTINE LOTH-BOWN, VICE-PRÉSIDENTE – Affaires autochtones et patrimoine culturel

Je suis très heureuse d'être ici. Aujourd'hui, c'est mon quatrième jour à Parcs Canada, et je me réjouis à l'idée de faire partie d'une équipe aussi dynamique chargée de la réalisation d'un mandat colossal.

En plus de notre rôle bien connu en lien avec les parcs nationaux, nous sommes également responsables de 171 lieux historiques nationaux à l'échelle du pays. Ces lieux variés illustrent de nombreux chapitres de l'histoire du Canada, depuis des temps immémoriaux jusqu'au XX^e siècle. Parcs Canada fait également office de secrétariat auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui conseille le ministre de Parcs Canada sur la désignation des personnes, des lieux et des événements revêtant une importance historique nationale. Nous administrons un certain nombre de programmes, notamment les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux et les édifices fédéraux patrimoniaux. L'Agence est le représentant du Canada au Comité du patrimoine mondial, et elle supervise le programme des sites du patrimoine mondial.

Il est vrai que j'exerce cette fonction depuis peu, mais permettez-moi de vous faire part de quelques récentes réalisations qui témoignent du rôle important que joue Parcs Canada au chapitre de la conservation du patrimoine culturel de notre pays.

Le Cadre pour l'histoire et la commémoration (2019) est notre nouveau plan du réseau des lieux historiques nationaux. Ce cadre définit les priorités pour les nouvelles désignations et pour l'adaptation des récits historiques qui sont présentés dans nos lieux patrimoniaux. Il fournit également une orientation sur la manière de gérer les conflits ou toute controverse entourant la manière dont notre histoire est commémorée. Il établit les principes de la façon dont nous travaillons avec les autres – notamment avec les Autochtones – pour établir, relater et commémorer notre passé commun.

Parmi nos réalisations, il faut citer la découverte et l'exploration des épaves du *HMS Erebus* et du *HMS Terror*, qui ont toutes les deux été désignées lieux historiques nationaux. La recherche archéologique a connu sa meilleure saison en 2019. Les découvertes de l'équipe d'archéologie sous-marine de Parcs Canada ont permis de mieux comprendre les récits historiques et inuits de l'expédition Franklin, et elles vont contribuer à jeter un nouvel éclairage sur ces navires légendaires et leur équipage.

En 2019, le Comité du patrimoine mondial a approuvé l'inscription de Writing-on-Stone/Áísínai'pi au patrimoine mondial. Il s'agit du plus récent lieu patrimonial canadien à s'ajouter au patrimoine mondial. Ce paysage, situé dans le sud de l'Alberta, se distingue par des « cheminées de fée » et des sites d'art rupestre. Certains des vestiges archéologiques qui s'y



trouvent remontent à environ 3 000 ans. Cet endroit est un lieu sacré pour le peuple des Pieds-Noirs, qui perpétuent leurs traditions centenaires par des cérémonies et vouent un immense respect à ce lieu.

Votre comité nous a fait le grand honneur d'étudier l'état du patrimoine bâti au Canada au cours de la dernière session parlementaire, un travail qui a donné lieu au rapport *Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir* (2017). Ce rapport a formulé 17 recommandations, dont bon nombre concernent la nécessité d'une législation pour protéger le patrimoine fédéral. Dans le cadre du mandat confié à notre ministre, nous travaillons à l'élaboration d'une nouvelle législation qui assurera une protection efficace des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral pour que ces joyaux culturels de la Couronne soient préservés pour les générations futures.

Même si je suis seulement au service de Parcs Canada depuis quelques jours, il est très évident que l'Agence est bien placée pour appuyer la réconciliation et qu'elle est très engagée à le faire. L'un des meilleurs moyens d'obtenir des résultats concrets pour faire progresser la réconciliation est de conclure des ententes négociées et d'accroître le rôle que jouent les peuples autochtones dans la prise de décisions. Parcs Canada travaille avec environ 300 communautés autochtones, et plus de 30 lieux sont actuellement gérés dans le cadre de structures de collaboration avec les peuples autochtones.

Parcs Canada participe à 40 tables de négociation sur les traités modernes et à plus de 30 tables de négociation sur la reconnaissance des droits. Parmi les réalisations importantes des négociations de la dernière année, citons la signature de l'entente de principe avec les bandes indiennes Ditidaht et Pacheedaht. Cette entente vise le transfert de terres qui font partie de la réserve de parc national Pacific Rim et le maintien de l'expérience de randonnée sur la côte ouest grâce à des accords de coopération. Des accords novateurs comme celui-ci permettent de maintenir les liens qui unissent les Autochtones aux territoires traditionnels, tout en atteignant les objectifs de conservation.

En 2019, Parcs Canada a publié un plan de travail visant à régler les problèmes qui font obstacle à son travail avec les Autochtones. Ce document, intitulé « La voie du changement : favoriser une culture de réconciliation au sein de Parcs Canada », définit les mesures à prendre sur une période de cinq ans. Parmi ces mesures, citons l'inclusion des langues autochtones dans les documents de communication des lieux patrimoniaux, ainsi que l'élaboration, de concert avec les Autochtones, de messages concernant les rôles et responsabilités continus des Autochtones en tant que gardiens de leurs territoires traditionnels.

VICE-PRÉSIDENT, MICHAEL NADLER – RELATIONS EXTERNES ET EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Un élément essentiel du mandat de Parcs Canada est de mettre en valeur et de partager les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada avec les visiteurs de tout le Canada et du monde entier. Dans l'accomplissement de ce



mandat, Parc Canada facilite non seulement l'appréciation des lieux patrimoniaux nationaux, mais contribue également aux collectivités et à l'industrie touristique croissante du Canada.

Chaque année, Parc Canada reçoit environ 25 millions de visiteurs aux 222 lieux protégés gérés par l'Agence. Parmi ces visiteurs, 80 % sont des Canadiens et 20 % viennent principalement de l'Europe et de l'Asie. L'ampleur des activités de Parc Canada fait de l'Agence le premier fournisseur de tourisme naturel et culturel en importance au Canada. On estime que les visiteurs des lieux gérés par Parc Canada contribuent à l'économie canadienne à hauteur de 4 milliards de dollars grâce à ce qu'elles dépensent dans les collectivités à proximité des lieux de Parc Canada et aux exploitants qui proposent des expériences dans les lieux de Parc Canada.

Bien qu'il soit très important de contribuer à l'économie touristique du Canada, Parc Canada s'efforce de faciliter la jouissance des lieux patrimoniaux nationaux par les Canadiens, maintenant comme à l'avenir. Ce travail fait partie de la législation de base du réseau des parcs nationaux du Canada et signifie que l'Agence s'emploie à partager les parcs nationaux, les sites historiques et les aires marines de conservation avec les Canadiens non seulement au moment de leur visite, mais aussi dans leurs collectivités et au moyen de médias numériques.

Chaque année, Parc Canada propose aux visiteurs de nos lieux un vaste éventail d'expériences. Parallèlement, nous proposons aussi des programmes de sensibilisation urbaine avec des partenaires à Montréal, à Toronto et à Vancouver, de même que le programme Initiation au camping dans un certain nombre de collectivités urbaines et rurales à partir de six centres régionaux à l'échelle du pays (Vancouver, Edmonton, Ottawa, Toronto, Montréal et Halifax). Ces programmes de sensibilisation ont touché un total de 110 000 Canadiens en 2019. Sur les canaux numériques, Parc Canada touche encore plus de Canadiens. L'Agence reçoit quelque 18 millions de visiteurs uniques par an sur son site Web et compte près de 2 millions d'abonnés dans les médias sociaux. Les sites de Parc Canada sont également des lieux de rassemblement importants pour les communautés. En 2019, Parc Canada a organisé deux douzaines de cérémonies de citoyenneté à des lieux parmi les plus emblématiques du pays afin d'accueillir certains de nos plus récents citoyens dans la grande famille canadienne. Nous avons également organisé plus de 100 événements et célébrations à l'échelle locale en collaboration avec les communautés locales et d'autres partenaires.

En outre, nos sites sont des endroits où les Canadiens peuvent mieux apprécier notre pays, y compris les cultures autochtones. Parc Canada travaille en collaboration avec les communautés autochtones à l'échelle du pays pour offrir des expériences autochtones authentiques dans les parcs nationaux et les sites historiques. Ces expériences aident les Canadiens non autochtones à mieux comprendre les cultures, l'histoire et les traditions des peuples autochtones de notre pays.

Parc Canada s'engage à offrir aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier des occasions enrichissantes de découvrir le patrimoine naturel et culturel diversifié de notre pays. Nous sommes non seulement les gardiens de ces lieux précieux, mais aussi des guides, des partenaires et des conteurs, et nous nous efforçons d'accroître l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux du Canada. Nous nous engageons aussi à présenter les récits de ces lieux selon différentes perspectives, afin de refléter la diversité du Canada et de respecter les cultures et les perspectives des peuples autochtones du Canada.



Parcs Parks
Canada Canada



Nous établirons des liens avec la nature en élargissant le programme Initiation au camping pour introduire plus d'enfants et de familles à une vie remplie d'activités extérieures et culturelles, ainsi que pour encourager l'appréciation des trésors naturels et culturels du Canada.



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Survol de l'Agence Parcs Canada

Le 23 janvier 2020



L'Agence, c'est...

Intégrité écologique



Notre équipe de scientifiques en conservation protège les régions naturelles uniques du Canada, ce qui **contribue directement à l'atteinte de nos objectifs en matière de changements climatiques.**

L'Agence protège **plus de 450 000 km²**, soit huit fois la superficie de la Nouvelle-Écosse.

Réconciliation



Nous œuvrons avec **plus de 300 partenaires et communautés autochtones** afin qu'ils puissent orienter la gestion des programmes qui les concernent, transmettre leur savoir traditionnel et aider à protéger les lieux du Canada.

La gestion de 75 % du territoire des parcs s'effectue dans un contexte de **relation de consultation avec les Autochtones.**

Conservation du patrimoine



Nous contribuons à préserver **l'identité culturelle** du Canada pour les années à venir grâce à plus de **171 lieux historiques nationaux** et nous offrons un soutien à frais partagés à de nombreux autres sites.

Interprétation



Nous offrons des espaces où les visiteurs de Parcs Canada peuvent **vivre des expériences mémorables.**

En 2018, l'Agence a accueilli **plus de 25 millions de visiteurs.**

Possibilités économiques régionales



Nous créons des **possibilités d'emploi** et de **croissance économique** dans les marchés locaux dans plus de 600 communautés.

Au cours de l'exercice **2017-2018**, nos visiteurs et nos opérations ont contribué pour **4 milliards de dollars au PIB du Canada**; ils génèrent près de **532 millions de dollars en recettes fiscales chaque année.**

Mandat de l'Agence

- Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

LE CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

Réponsabilité
essentielle

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Description

Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ; désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale ; protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se laissant guider par la science et le savoir autochtone ; offrir des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement ; assumer ces responsabilités avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres intervenants.

Résultat
ministériel

Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations futures

Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations futures

La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs

- L'Agence fait partie du portefeuille de l'Environnement, tout comme le ministère de l'Environnement et du Changement climatique ainsi que l'Agence d'évaluation des répercussions du Canada, qui coordonne les approches et les conseils.



Rôles et responsabilités du ministre

Rôles

- En avril 1999, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* est entrée en vigueur. Sous le régime de celle-ci, le ministre doit exercer les attributions qui sont conférées à titre de ministre sur ce qui touche :
 - aux lieux naturels ou historiques d'importance pour la nation, notamment les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, les lieux historiques nationaux, les canaux historiques, les musées historiques créés en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le parc urbain national de la Rouge;
 - aux gares ferroviaires patrimoniales, aux phares patrimoniaux, aux édifices fédéraux patrimoniaux, aux lieux patrimoniaux au Canada, à l'archéologie fédérale et aux rivières du patrimoine canadien;
 - à la mise sur pied et la mise en œuvre des programmes visant principalement le patrimoine bâti.



Rôles et responsabilités du ministre

Responsabilités

- Le ministre rend des comptes au Parlement au moyen du Plan ministériel, du Rapport sur les résultats ministériels et d'autres rapports prescrits par les politiques et les lois.
- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige une reddition de comptes accrue au Parlement.
 - Le ministre doit déposer un rapport sur l'état des lieux naturels et culturels du Canada au moins une fois tous les cinq ans.
 - Les plans directeurs de tous les lieux patrimoniaux doivent être revus tous les dix ans et les modifications apportées, déposées au Parlement.
- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige du ministre qu'il convoque une table ronde tous les deux ans.
 - Le ministre rencontre les intervenants et le public, et a un délai de 180 jours pour répondre aux recommandations.
 - La dernière table ronde du ministre a eu lieu en 2017 et le rapport connexe a été publié en 2018.



Rôles et responsabilités du président et directeur général

- « Le directeur général est le premier dirigeant de l'Agence; sous la direction du ministre, il est chargé de la gestion de l'Agence et de tout ce qui s'y rattache »*.
- En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le président et directeur général a rang et statut d'administrateur général de ministère et peut exercer les pouvoirs suivants :
 - désigner des gardes de parc responsables d'assurer l'exécution et l'administration des lois et des règlements concernant l'Agence;
 - établir une charte qui énonce les valeurs et principes directeurs de l'Agence.

* Conformément au paragraphe 12(1) de la LAPC



Rôles et responsabilités du président et directeur général

- En matière de Ressources humaines, le président et directeur général a le pouvoir exclusif :
 - de nommer, mettre en disponibilité ou licencier les employés de l'Agence, et d'élaborer des normes, procédures et méthodes régissant la dotation en personnel (employeur distinct);
 - de déterminer la hiérarchie et la classification des postes au sein de l'Agence, y compris de fixer les conditions d'emploi;
 - d'entamer des négociations collectives en conformité avec le mandat de négociations approuvé par le président du Conseil du Trésor.



Pouvoirs financiers actuels



Autorisations votées

- Ces autorisations comprennent les dépenses de programme et les paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.
- Elles sont accordées au moyen de lois de crédits pour deux exercices financiers.
- Les dépenses de programme passeront à un crédit parlementaire d'ici le 1^{er} avril 2021.



Autorisations législatives

- Ce sont des autorisations de dépenser approuvées par le Parlement au moyen d'une loi (autre que les lois de crédit).
- Les autorisations législatives de l'Agence comprennent les dépenses équivalant aux recettes perçues en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada ainsi que les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Type d'autorisations	Autorisations au budget principal des dépenses pour l'exercice 2019-2020
Dépenses de programme	1 422 876 481 \$
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	26 323 000 \$
Autorisations législatives	229 288 808 \$
Total	1 678 488 289 \$

- Les autorisations actuelles de l'Agence tiennent compte d'un report approuvé d'autorisations pour 2020-2021 et 2021-2022.
- Le budget permanent de l'agence est d'environ 600 M \$ (base A), dont environ 75% proviennent des crédits affectés par le Parlement et 25% des revenus générés par l'Agence.



Autorisations prévues

- On prévoyait que l'investissement à court terme d'environ 3,6 milliards de dollars visant à restaurer une partie importante de l'inventaire de biens bâtis de l'Agence dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation prendrait fin à l'exercice 2019-2020; d'où la baisse prévue à l'exercice 2020-2021.

Ressources financières

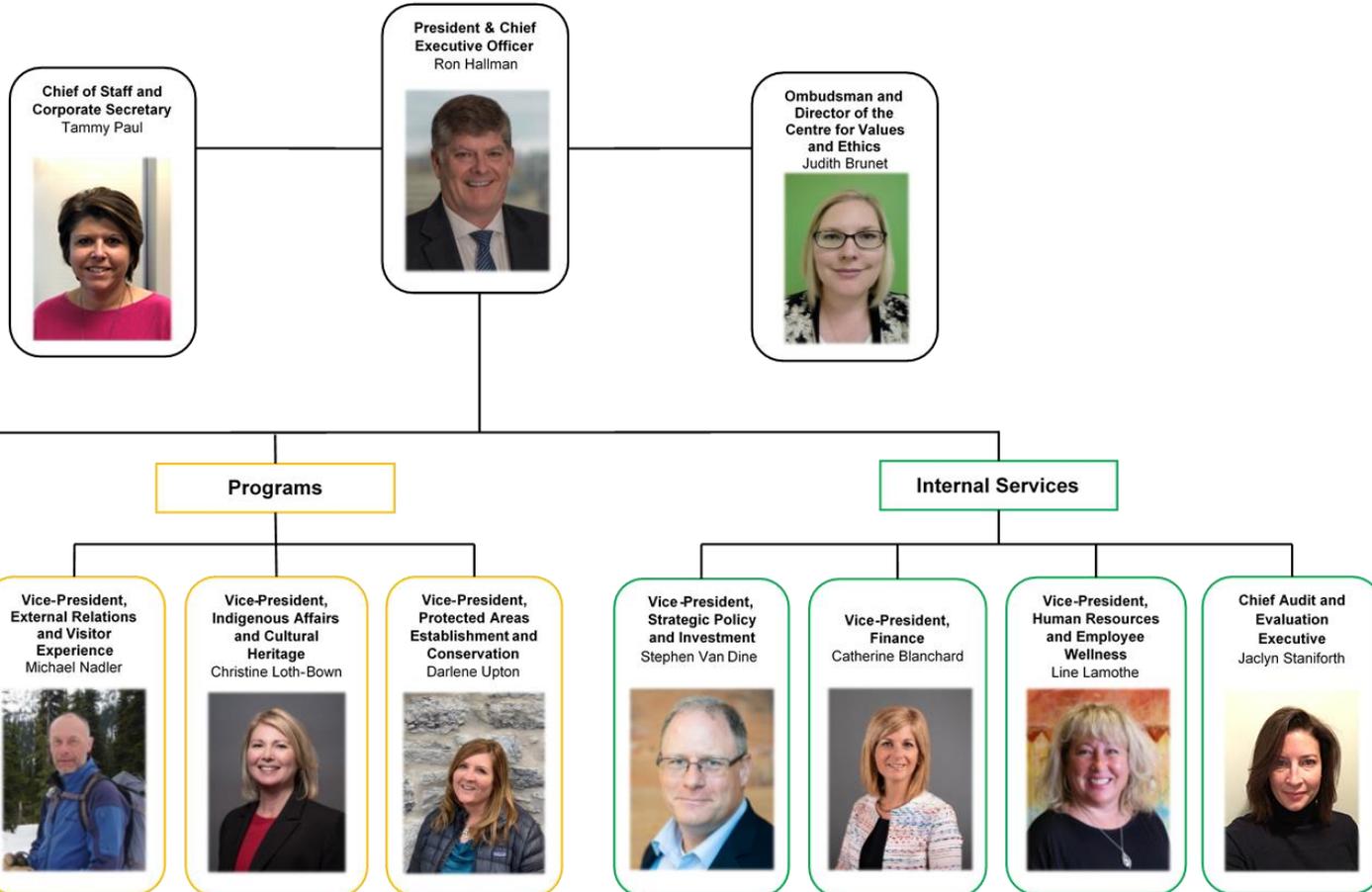
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Autorisations prévues approuvées	1 107 531 851 \$	883 101 382 \$	717 504 977 \$
Budget 2019 Infrastructure	143 398 528 \$	224 400 000 \$	-
Total des autorisations prévues	1 250 930 379 \$	1 107 520 934 \$	717 504 977 \$

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2019–2020	Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2020–2021*	Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2021–2022*
5 179	5 056	5 001

* La hausse du nombre d'ETP prévu à compter de l'exercice 2020-2021 est assujettie à la confirmation de l'ajustement financier indiqué ci-dessus.

Structure organisationnelle



Prochaines étapes

- Protection du patrimoine naturel
- Protection du patrimoine culturel
- Rejoindre les Canadiens
- Viabilité des actifs
- Modernisation des activités

Protection du patrimoine naturel

- Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation favorisent la croissance d'un réseau représentatif d'aires protégées interreliées sur le plan écologique.
- Ces endroits contribuent à l'atteinte des cibles internationales en matière de conservation.
- Les décisions propres aux parcs nationaux sont prises en accordant la priorité absolue à l'intégrité écologique.

ANNEXE B



Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent



Parc national du Mont-Revelstoke



Parc urbain national de la Rouge

Protection du patrimoine culturel

- En tant qu'organisation fédérale responsable de la conservation du patrimoine bâti, l'Agence :
 - désigne les personnes, les lieux et les événements d'importance historique nationale
 - gère le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine
 - offre des conseils spécialisés et des services de soutien aux ministères et agences concernant :
 - Archéologie sur les terres et les eaux fédérales
 - les lieux historiques nationaux appartenant à des tiers
 - les lieux patrimoniaux du Canada
- L'Agence contribue à la protection :
 - des gares ferroviaires patrimoniales
 - des phares patrimoniaux
 - des rivières du patrimoine
 - des lieux de sépulture des premiers ministres

ANNEXE B



Lieu historique national et site du patrimoine mondial du Canal-Rideau



Lieu historique national et site du patrimoine mondial de L'Anse aux Meadows



Lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais

Tisser des liens avec les Canadiens

ANNEXE B

- L'Agence encourage les Canadiens à découvrir les lieux qu'elle administre et à s'informer sur l'environnement et le patrimoine culturel du pays, notamment grâce aux activités suivantes :
 - Programme d'Initiation au camping
 - Offre de services d'hébergement et d'interprétation variés
 - Offres numériques diverses
 - Célébration des anniversaires importants soulignés par le gouvernement du Canada



Programme d'interprétation au lieu historique national Cave and Basin



Programme d'initiation au camping au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard



L'Agence sur YouTube



RÉALISATIONS DE PARCS CANADA **2019-2020**

CONSERVATION DE LA NATURE

- Création de la réserve de parc national Thaidene Néné
- Signature d'un protocole d'entente avec le gouvernement provincial et la nation Okanagan pour la création d'une réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan-Similkameen
- Signature de l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga et protection provisoire de l'aire marine protégée de Tuvaijuittuq
- Signature d'un protocole d'entente avec le gouvernement de la nation crie afin de lancer une évaluation de faisabilité pour une aire marine nationale de conservation dans l'est de la baie James¹
- Lancement d'une évaluation de faisabilité conjointe avec la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard pour créer une aire marine nationale de conservation dans la chaîne des dunes de Hog Island
- Lancement d'une étude de faisabilité conjointe avec le gouvernement provincial pour évaluer le potentiel d'une aide marine protégée aux îles de la Madeleine
- Achèvement à près de 95 % du parc urbain national de la Rouge (PUNR) à la suite d'un transfert de terrain de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, dépôt du tout premier plan de gestion du PUNR et annonce de l'emplacement du futur centre d'accueil et d'éducation

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Établissement du nouveau cadre pour l'histoire et la commémoration : plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019
- Annonce d'un financement pour l'achèvement du projet de conservation du lieu historique Province House
- Inscription du 20^e site du patrimoine mondial du Canada : Writing-on-Stone/Áísínai'pi
- Achèvement d'un plan d'action intergouvernemental pour protéger le parc national et site du patrimoine mondial Wood Buffalo
- Publication d'images et de séquences inédites de l'épave du NSM *Terror* et récupération de 350 artefacts du NSM *Erebus*

RAPPROCHEMENT DES CANADIENS ET EXPÉRIENCE DES VISITEURS

- Maintien de l'offre d'entrée gratuite pour les jeunes dans tous les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation
- Nombre de visites (estimé à 25,1 millions pour 2019-2020)
- Application mobile (292 500 téléchargements depuis 2017)

AUTOCHTONES

- Achèvement du plan directeur de Gwaii Haanas, Terre, mer et gens, élaboré en collaboration avec la Nation Haïda



- Signature d'une entente entre le gouvernement du Canada et la Première nation du Témiscamingue pour établir une fiducie de cogestion du lieu historique national d'Obadjiwan–Fort-Témiscamingue
- Signature d'un protocole d'entente avec l'Inuit Heritage Trust pour la propriété conjointe des artefacts du NSM *Erebus* et du NSM *Terror*
- Maintien des programmes des gardiens inuits pour surveiller les épaves du NSM *Erebus* et du NSM *Terror* et l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga



QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PDGA

SOLUTIONS INNOVATRICES/ECO GOUVERNEMENT

Un financement au titre du programme Solutions innovatrices Canada et du Fonds pour un gouvernement vert a été versé à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et à Parcs Canada aux fins de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'exercice de leurs activités. Des programmes comme Solutions innovatrices Canada visent à réduire les émissions du gouvernement tout en mettant à l'essai des solutions climatiques novatrices. Par le biais de ses activités d'approvisionnement, le gouvernement peut favoriser la croissance propre en stimulant les marchés où la demande gouvernementale est importante ou en y faisant œuvre de chef de file. Ensemble, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada représentent 93 p. 100 des propriétés du gouvernement du point de vue de leur superficie (38 millions d'hectares) et 12 p. 100 des immeubles gouvernementaux (4677 immeubles). Avec autant de biens physiques, votre ministère a une occasion sans précédent de valider de nouvelles technologies et de stimuler l'investissement et la croissance propres. Comment évaluez-vous les solutions innovatrices adoptées par le Ministère?

- Chaque année, l'Agence rend compte au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) de ses progrès dans l'atteinte des cibles fédérales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La réduction des émissions de GES découlant de l'adoption de solutions novatrices par l'Agence est prise en compte dans les données sur les émissions annuelles soumises au SCT.

Comment vous assurez-vous qu'il y a adhésion aux mesures de réduction des GES à l'extérieur du gouvernement, et que la technologie est concurrentielle du point de vue commercial?

- Parcs Canada a participé à l'essai de 20 technologies par le biais du programme Solutions innovatrices Canada (antérieurement le Programme d'innovation Construire au Canada). Les innovations en matière d'écologisation comprennent, par exemple, le GreenCube, un système d'énergie renouvelable hybride élaboré par Audace Technologies ltée (Rimouski, Qc), et une turbine fluviale conçue par Idénergie Inc. (Montréal, Qc).

Pouvez-vous donner un exemple précis de la façon dont Environnement et Changement climatique Canada ou Parcs Canada ont réduit les émissions découlant de leurs activités?

- Au cours des dernières années, Parcs Canada a pris des mesures importantes en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement du Canada de réduire les émissions de GES dans ses installations et ses flottes de véhicules de 80 % par rapport aux niveaux de 2005, et ce, d'ici à 2050, dans l'optique de devenir carboneutre en 2050. Par exemple :
 - L'Unité de gestion du Yukon a récemment mis au point un système de panneaux solaires et de conversion thermique montés sur le toit de son bâtiment des métiers à Haines Junction;
 - En tout, 52 bornes de recharge pour véhicules électriques sont déjà installées (dans 14 lieux de Parcs Canada) et 332 autres unités de recharge Tesla sont en



voie de l'être (dans 40 lieux de Parcs Canada) pour le début de la saison d'exploitation de 2020 :

- L'application de la télématicité au parc automobile (pour recueillir et analyser les données sur l'utilisation des véhicules) afin d'appuyer la prise de décision dans le remplacement de certains véhicules par des véhicules zéro émission ou des véhicules hybrides; onze véhicules utilitaires légers à vocation administrative ont été récemment acquis à la suite de ces travaux;
- Parcs Canada a récemment soumis huit propositions en matière d'écologisation au Fonds pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada qui renfermaient diverses solutions énergétiques dont le chauffage géothermique, l'énergie solaire, les maisons passives et l'hydrocinétique;
- L'Unité de gestion du Nord de l'Ontario s'assure que les critères de conception du bâtiment de l'administration et du centre de découverte comprennent des critères rigoureux de résilience et de consommation énergétique nette zéro.
- Parcs Canada est à établir des normes de durabilité et de résilience des biens qui offriront au personnel de Parcs Canada l'orientation nécessaire pour que l'Agence contribue de façon importante à la concrétisation de l'aspiration du gouvernement du Canada à devenir carboneutre d'ici à 2050.

Parcs Canada demande 175 000 \$ dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B), 2019-2020, pour des "approches novatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les opérations gouvernementales". Quel est l'objectif de cette demande ?

- Ce transfert à Parcs Canada de 175 000 \$ en 2019-2020 vise à soutenir des approches novatrices de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les opérations gouvernementales. Le Fonds pour un gouvernement vert a été créé pour fournir un financement sur une base concurrentielle aux ministères afin qu'ils puissent explorer et partager des approches novatrices de réduction des émissions de GES dans les opérations gouvernementales. Ce financement a été fourni pour un projet dans le parc national de Kluane visant à ajouter un panneau solaire monté sur le toit et un système de conversion de chaleur pour établir un bâtiment commercial économe en énergie.
- L'achèvement de ce projet contribuera de manière significative à faciliter la transition de l'installation du chauffage au diesel vers un chauffage 100 % électrique. La conversion à l'électricité devrait permettre de réaliser des économies annuelles nettes de 6 000 \$ à 10 000 \$.
- L'installation du panneau solaire monté sur le toit et du système de conversion de la chaleur est terminée.

Pourriez-vous décrire quelques-unes des approches innovantes que Parcs Canada prévoit de mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

- Au cours des dernières années, Parcs Canada a pris des mesures importantes pour atteindre l'objectif du gouvernement du Canada de réduire les émissions de gaz à



effet de serre des installations et des parcs fédéraux de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050, avec l'aspiration d'être neutre en carbone d'ici 2050. En voici quelques exemples :

- L'unité de gestion du Yukon a récemment terminé la construction d'un système de conversion de chaleur et de panneaux solaires montés sur le toit de son bâtiment commercial à Haines Junction ;
 - 73 stations de recharge de VE sont actuellement installées (dans 17 lieux de Parcs Canada) et 280 autres unités sont en cours d'installation pour le début de la saison d'exploitation 2020, ce qui porte la recharge des VE à un total de 43 lieux de Parcs Canada.
 - L'application de la télématique aux parcs automobiles (pour collecter et analyser les données sur l'utilisation des véhicules) afin d'aider à la prise de décision concernant le remplacement de certains véhicules par des véhicules à émissions zéro ou hybrides; 11 véhicules légers à émissions zéro ont récemment été acquis grâce à ce travail ;
 - Parcs Canada a récemment soumis 8 propositions d'écologisation au Fonds d'écologisation du gouvernement du Canada et comprend un éventail diversifié de solutions énergétiques, notamment le chauffage géothermique, le solaire, la maison passive et l'hydrocinétique ; et
 - L'unité de gestion du nord de l'Ontario veille à ce que les critères de conception du nouveau bâtiment administratif et du centre de découverte de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur comprennent des critères rigoureux liés à la résilience et au rendement énergétique net zéro.
- Parcs Canada élabore actuellement des normes de durabilité et de résilience des biens qui fourniront au personnel de Parcs Canada les orientations nécessaires pour contribuer de manière significative à l'aspiration du gouvernement du Canada à devenir neutre en carbone d'ici 2050.

Comment ces dépenses s'inscrivent-elles dans les plans plus larges de Parcs Canada visant à "écologiser" ses activités ?

- Parcs Canada continue d'aligner ses objectifs d'écologisation sur la Stratégie fédérale de développement durable du gouvernement du Canada grâce à la mise à jour triennale de sa Stratégie ministérielle de développement durable.
- L'Agence continue de participer et de présenter des demandes au Fonds d'écologisation du gouvernement pour mettre à l'essai des approches novatrices visant à réduire les émissions de GES dans ses opérations.



AGENCE PARCS CANADA **COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES**

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à but spécial qui permet à l'Agence de réserver des fonds pour dépenses en capital pour de nouveaux parcs et lieux historiques. Des fonds sont déposés dans ce compte afin de protéger les fonds pour dépenses en capital nécessaires et d'honorer l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.

Le compte est financé par les crédits de Parcs Canada et la disposition de biens immobiliers de l'Agence ou d'immeubles fédéraux, ainsi que par des cadeaux, des legs et des dons. Les montants retirés du compte sont utilisés principalement pour les raisons suivantes :

- acquérir des biens immobiliers ou des immeubles;
- aménager ou entretenir un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou une autre aire patrimoniale protégée qui est créée, agrandie ou désignée, et faire toute contribution ou tout autre paiement connexe.

FONCTIONNEMENT

Chaque présentation au Conseil du Trésor visant à obtenir des fonds pour de nouveaux parcs est fondée sur un modèle d'établissement des coûts approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (modèle des parcs du Nord, modèle des parcs du Sud et modèle des aires marines nationales de conservation).

Ces modèles comprennent du financement pour la phase d'établissement et la phase continue. Les coûts liés à la phase d'établissement doivent être saisis dans le fonds pour les nouveaux parcs (dépenses de fonctionnement – crédit 1) et le compte des nouveaux parcs et lieux historiques (dépenses en capital – compte à but spécial). Une fois que le parc est opérationnel, les fonds pour la phase continue doivent être transférés dans le budget de services votés de l'unité d'affaires pour que celle-ci puisse les gérer dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Le dépôt de fonds (par l'intermédiaire de crédits) doit suivre le processus parlementaire (transfert de crédits dans le cadre des processus du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses), qui est restrictif.

SITUATION ACTUELLE

Les fonds qui se trouvent actuellement dans le compte sont destinés aux parcs suivants (77 millions de dollars) :

- Rouge (40 millions de dollars)
 - Lac Supérieur (12 millions de dollars)
 - Qausuittuq, Ukkusiksalik, Tallurutiup Imanga, HMS Erebus et HMS Terror (10 millions de dollars)
-



- Nááts'ihch'oh, Nahanni, Thaidene Nënë (10 millions de dollars)
 - Gwaii Haanas (1 million de dollars)
 - Îles Gulf (3 millions de dollars)
 - Monts Mealy (1 million de dollars)
-



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT

NOTE D'INFORMATION ET QUESTIONS SUGGÉRÉES

**PRODUIT POUR LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Sujet : ***BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2019-2020***

Réunion(s) : Le jeudi 12 mars 2020 – Avis de convocation
Publique

Aperçu : Le ministre de l'Environnement et des représentants de son ministère seront présents pour répondre aux questions sur le budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Alison Clegg
Sarah Yakobowski
Section de l'environnement, des pêches et de l'agriculture
Service d'information et de recherche parlementaires

Le 6 mars 2020

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2019-2020

Le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\) 2019-2020](#) a été déposé à la Chambre des communes le 18 février 2020. Le budget des dépenses des organismes suivants a été transmis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable :

- Agence d'évaluation d'impact du Canada;
- Ministère de l'Environnement;
- Agence Parcs Canada.

Les autorisations votées détaillées qui ont été demandées dans le budget des dépenses de chacune de ces entités sont jointes à la présente note d'information.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a publié un résumé et une analyse le 26 février 2020, dont le titre est également [Budget supplémentaire des dépenses \(B\) 2019-2020](#).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DANS LE CADRE DU CYCLE FINANCIER PARLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire des dépenses présente dans le détail les besoins en matière de dépenses du gouvernement qui n'étaient pas suffisamment étoffés au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été rajustés par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers.

Le budget supplémentaire des dépenses (B) a été transmis à divers comités permanents de la Chambre des communes. Le Comité de l'environnement et du développement durable a été saisi des crédits 1b (dépenses de fonctionnement) et 10b (subventions et contributions) du ministère de l'Environnement ainsi que du crédit 1b (dépenses de fonctionnement) de l'Agence Parcs Canada. En plus des autorisations votées, les autorisations législatives sont également détaillées dans le budget supplémentaire des dépenses (B). Ces dépenses permettent au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités énoncées dans les Lois du Canada, et elles ne font pas l'objet d'un vote à la Chambre.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

A. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

1. Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020* portait sur l'ajout de 4,37 millions de dollars en subventions et en contributions, ce qui porte à ce jour le total des autorisations proposées pour les subventions et contributions administrées par Environnement et Changement climatique Canada à 791,6 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020.
 - Pouvez-vous donner des exemples de groupes et de personnes qui auront reçu ces 791,6 millions de dollars, ainsi que des exemples d'initiatives mises en œuvre avec ces fonds?
 - Comment Environnement et Changement climatique Canada surveille-t-il la façon dont ces subventions et contributions sont dépensées? Environnement et Changement climatique Canada a-t-il la capacité d'en effectuer la surveillance?
 - Dans le cadre de l'utilisation de ces fonds, comment Environnement et Changement climatique Canada veille-t-il à l'obtention des résultats environnementaux recherchés et de quelle façon les mesure-t-il?

2. Un financement d'environ 109,15 millions de dollars à titre de dépenses législatives est demandé pour couvrir les coûts des paiements visant à appuyer la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Fonds d'incitation à l'action pour le climat. D'après Environnement et Changement climatique Canada,

[I]e [Fonds d'incitation à l'action pour le climat](#) (FIAC) est un nouveau programme d'Environnement et Changement climatique Canada qui offre jusqu'à 218 millions de dollars dans sa première année (2019-2020). Ce programme est financé par les revenus du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone. Le programme s'appliquerait à la Saskatchewan, au Manitoba, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick – provinces qui ne se sont pas engagées à créer leur propre système de tarification de la pollution par le carbone. Les récipiendaires admissibles pourraient bénéficier de financement en vue de projets qui réduiront l'utilisation de l'énergie, économiseront de la monnaie et réduiront la pollution par le carbone.

- Pourriez-vous expliquer la différence entre le montant estimatif « jusqu'à 218 millions de dollars » mentionné ci-dessus et les 109,15 millions de dollars demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020*?
 - Sur quelle période les 109,15 millions de dollars seront-ils dépensés, et à quels projets seront-ils consacrés?
 - Quelle proportion des recettes du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone ce montant de 109,15 millions de dollars représente-t-il?
 - Pourriez-vous nous en dire davantage sur les mouvements de fonds passant par diverses entités du gouvernement canadien pendant l'administration de ce Fonds?
3. Environ 9,46 millions de dollars ont été demandés dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020* pour administrer le Fonds d'incitation à l'action pour le climat.
- Combien de temps durera ce financement aux coûts d'administration actuels du Fonds d'incitation à l'action pour le climat?
4. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020*, Environnement et Changement climatique Canada a demandé le transfert de 4,9 millions de dollars en subventions et contributions au ministère des Ressources naturelles pour le « Programme 50 millions d'arbres dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ». Bien que le Comité soit conscient que Ressources naturelles Canada est responsable des initiatives de foresterie, Environnement et Changement climatique Canada pourrait-il fournir des renseignements sur les points suivants :
- Les arbres plantés dans le cadre de ce programme feront-ils partie des 2 milliards d'arbres dont il est question dans la lettre de mandat du ministre, ou ce programme demeurera-t-il entièrement distinct?
 - La sélection des espèces, l'acquisition des gaules et la plantation des 50 millions d'arbres seront-elles effectuées en coordination avec celles des 2 milliards d'arbres pour réaliser de plus grandes économies d'échelle?
 - Une partie des 4,9 millions de dollars proposés sera-t-elle versée à des particuliers pour qu'ils plantent ces arbres? Si oui, a-t-on la possibilité de diriger les occasions d'emploi en plantation d'arbres vers les groupes démographiques locaux qui sont actuellement sous-employés?

5. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020*, Environnement et Changement climatique Canada a demandé un total de 5,92 millions de dollars en subventions et contributions et en dépenses de fonctionnement pour « renforcer la protection de l’environnement et répondre aux préoccupations soulevées par les groupes autochtones au sujet du projet d’agrandissement du réseau de Trans Mountain ».
 - Quelle forme de « protection de l’environnement » sera renforcée?
 - Ces fonds auraient-ils été nécessaires même si le projet n’avait pas été acheté par le gouvernement du Canada (par exemple, dans le cadre des obligations de consultation de la Couronne)? Ou est-ce qu’une partie ou la totalité de ces fonds sont maintenant nécessaires parce que le gouvernement du Canada agit comme promoteur du projet?
6. Au total, 11,35 millions de dollars sont transférés au ministère de l’Environnement pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse.
 - Comment ces fonds contribueront-ils aux objectifs du Ministère?

B. AGENCE PARCS CANADA

7. L’Agence Parcs Canada a demandé 2,58 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020* pour commémorer les sites des pensionnats indiens.
 - Quels sont les sites commémorés?
 - Comment le point de vue des groupes autochtones a-t-il été intégré aux plans de Parcs Canada?
8. Parcs Canada demande 175 000 \$ dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020* pour des « approches novatrices de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations gouvernementales ».
 - Pourriez-vous nous décrire certaines des approches novatrices que Parcs Canada prévoit mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?
 - Comment cette dépense s’inscrit-elle dans les plans généraux de Parcs Canada visant à « écologiser » ses activités?

C. AGENCE D’ÉVALUATION D’IMPACT DU CANADA

9. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2019-2020*, l’Agence d’évaluation d’impact du Canada a demandé l’autorisation de transférer 2 millions de dollars au ministère de l’Environnement pour réduire les « pressions opérationnelles » de ce ministère.
 - À quelles fins ces 2 millions de dollars étaient-ils destinés à l’origine à l’Agence d’évaluation d’impact du Canada?
 - L’Agence d’évaluation d’impact du Canada était-elle en mesure d’atteindre les résultats souhaités sans cette dépense, ou les progrès dans ce domaine seront-ils reportés à l’exercice 2020-2021?



AUTORISATIONS FINANCIÈRES ACTUELLES **2019-2020**

ENJEU

- Le total des autorisations actuelles de Parcs Canada pour 2019-2020 est de 2,2 milliards de dollars et se compose des éléments suivants (y compris le Budget supplémentaire des dépenses (B)) :
 - 1,9 milliard de dollars dans le crédit 1 : dépenses de programme
 - 26,3 millions de dollars dans le crédit 5 : compte des nouveaux parcs et lieux historiques
 - 229,3 millions de dollars en autorisations législatives (150 millions de dollars en recettes et 79,3 millions de dollars pour le régime de prestations aux employés)
- L'Agence a reçu l'autorisation de reporter 502,6 millions de dollars de 2019-2020 à 2020-2021 (362,6 millions de dollars) et à 2021-2022 (140 millions de dollars). Ce report n'a pas été pris en compte dans la diminution des autorisations de 2019-2020.
- En tenant compte de ce report, le total des autorisations disponibles de l'Agence en 2019-2020 est de 1,7 milliard de dollars.

POINTS IMPORTANTS

- Le budget permanent de l'Agence est d'environ 600 millions de dollars (services votés), dont environ 75 % proviennent des fonds affectés votés par le Parlement et 25 % proviennent des recettes générées par l'Agence.
- En outre, Parcs Canada reçoit un financement à durée limitée (financement temporaire) pour des initiatives telles que des investissements dans les infrastructures et la conservation.
- L'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* autorise l'Agence à dépenser des montants équivalant aux recettes. Il s'agit d'une source de financement importante pour soutenir la mise en œuvre des programmes de Parcs Canada, notamment l'exploitation des parcs et des sites, et la prestation de services aux visiteurs.
- Trois sources principales représentent près de 85 % des recettes de Parcs Canada :
 - les droits d'entrée dans les parcs nationaux, le parc urbain national, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation;
 - les frais d'hébergement (camping) dans les parcs nationaux;
 - les frais de location de terrains et de concession, principalement à l'égard des activités commerciales dans les parcs nationaux.
- Les crédits votés de l'Agence sont approuvés pour des cycles de deux ans. L'Agence passera à un crédit d'un an d'ici le 1^{er} avril 2021.



AUTORISATIONS DES ANNÉES À VENIR

ENJEU

Voici les autorisations des années à venir de l'Agence :

Autorisations des années à venir de Parcs Canada		
2020-2021	2021-2022	2022-2023
1 107 531 851 \$	883 101 382 \$	717 504 977 \$

Équivalents temps plein de Parcs Canada		
2020-2021	2021-2022	2022-2023
5 179	5 056	5 001

POINTS IMPORTANTS

Voici les autorisations des années à venir de Parcs Canada, selon les estimations de 2020-2021 :

Type de financement	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Dépenses de fonctionnement	588 065 350 \$	581 826 647 \$	579 696 334 \$
Dépenses en capital	487 613 658 \$	263 064 214 \$	110 672 214 \$
Subventions et contributions	31 852 843 \$	38 210 521 \$	27 136 429 \$
Autorisations prévues approuvées	1 107 531 851 \$	883 101 382 \$	717 504 977 \$

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La diminution des autorisations prévues approuvées est principalement attribuable à la fin du financement des initiatives d'infrastructure de Parcs Canada visant à remettre en état une partie importante de son portefeuille de biens patrimoniaux, d'installations de services aux visiteurs, de routes et de voies navigables dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.
- L'Agence élabore actuellement un plan d'investissement à long terme et une stratégie pour ses biens.



RECETTES DE PARCS CANADA

ENJEU

Voici la tendance historique des recettes de l'Agence :

Recettes des frais de service	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Droits d'entrée *	64 338 395	10 507 612	74 119 090
Hébergement	38 225 552	38 197 523	38 441 235
Éclusage *	1 307 057	319 525	1 586 710
Produits et services à valeur ajoutée	6 374 598	6 886 983	7 260 266
Marchandise	1 239 570	1 944 461	2 472 529
Permis	5 125 695	4 414 577	5 356 053
Services municipaux	3 913 501	3 428 371	3 292 548
Location/permis d'occupation	25 248 208	28 230 660	32 647 445
Autres	4 984 862	9 244 344	9 271 919
Total	150 757 439 \$	130 174 059 \$	174 447 795 \$

* Les recettes perçues en 2017-2018 dans les catégories « Droits d'entrée » et « Éclusage » ont été inférieures en raison des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, où l'entrée dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, y compris l'éclusage dans les canaux historiques, était gratuite.

POINTS IMPORTANTS

- Traditionnellement, les catégories « Droits d'entrée », « Hébergement » et « Location/permis d'occupation » représentent environ 85 % des recettes totales.
- Les recettes perçues en 2017-2018 ont été inférieures en raison des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, où l'entrée dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, y compris l'éclusage dans les canaux historiques, était gratuite.
- Les recettes de Parcs Canada ont atteint un niveau historique (174,4 millions de dollars) en 2018-2019. Les recettes prévues à partir de 2019-2020 sont à peu près du même ordre.
- L'augmentation est principalement attribuable aux droits d'entrée ainsi qu'à la location et aux permis d'occupation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les recettes constituent une partie importante des autorisations de dépenser de l'Agence et sont traitées comme un budget permanent avec l'Agence.



- Le budget permanent de l'Agence est d'environ 600 millions de dollars, dont environ 75 % proviennent des fonds affectés et 25 % proviennent des recettes générées par l'Agence.



TENDANCE HISTORIQUE – DÉPENSES

ENJEU

Type de dépenses	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dépenses de fonctionnement	537 714	537 552	586 357	616 112	698 828
Dépenses en capital	172 054	483 489	589 541	682 193	734 408
Subventions et contributions	12 033	15 089	15 795	18 727	23 088
Total	721 800 \$	1 036 130 \$	1 191 693 \$	1 317 033 \$	1 460 324 \$

POINTS IMPORTANTS

- Les dépenses de Parcs Canada ont augmenté de 738 millions de dollars au cours des cinq dernières années.
- Cette augmentation est principalement attribuable au financement temporaire que l'Agence a reçu pour remettre en état une partie importante de son portefeuille de biens patrimoniaux, d'installations de services aux visiteurs, de routes et de voies navigables dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Ce financement à durée limitée des infrastructures diminue progressivement à partir de 2020-2021. L'Agence élabore actuellement un plan d'investissement à long terme et une stratégie relative au financement à long terme prévisible pour ses biens.



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2019-2020 – APERCU

ENJEU

- Parcs Canada cherche à augmenter ses autorisations votées de 3 494 091 \$ au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2019-2020.

POINTS IMPORTANTS

- Le Budget supplémentaire des dépenses fait partie du processus d’approbation parlementaire normal pour s’assurer que les initiatives gouvernementales prévues précédemment reçoivent les fonds nécessaires pour aller de l’avant et répondent ainsi aux besoins des Canadiens. Il présente au Parlement des renseignements sur les exigences en matière de dépenses du gouvernement du Canada qui n’ont pas été suffisamment mises au point à temps pour être incluses dans le Budget principal des dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses soutient directement une loi de crédit.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) a été la deuxième et dernière occasion pour Parcs Canada de rajuster ses niveaux de référence de 2019-2020.
- Le Budget supplémentaire des dépenses porte le total des autorisations de l’Agence à 2,2 milliards de dollars pour 2019-2020.
- Il est également important de noter que le Budget supplémentaire des dépenses comprend un report de 502,6 millions de dollars de 2019-2020 à 2020-2021 (362,6 millions de dollars) et à 2021-2022 (140 millions de dollars). En tenant compte de ce report, le total des autorisations disponibles de l’Agence en 2019-2020 est de 1,7 milliard de dollars.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Voir les épreuves ci-jointes.



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2019-2020 – DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS

ENJEU

- Voici des renseignements supplémentaires sur chaque élément inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2019-2020.

POINTS IMPORTANTS

- **Nouveau financement**
 - **L'Agence Parcs Canada cherche à obtenir un financement de 2 734 503 \$ pour commémorer les sites des pensionnats indiens.**

Ce financement est destiné à la mise en œuvre d'activités en réponse à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation. Les activités comprennent la collaboration avec des organisations autochtones, des experts du patrimoine culturel et des survivants des pensionnats afin d'établir un cadre de réconciliation pour le patrimoine canadien et la commémoration tout en intégrant l'histoire, le patrimoine et les points de vue autochtones dans les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada.

- **Transferts**
 - **Transfert de Services publics et Approvisionnement Canada à l'Agence Parcs Canada lié à l'Initiative fédérale sur l'infrastructure des sciences et de la technologie : 404 800 \$**

Ce transfert à Parcs Canada est lié à la mise en œuvre et au soutien d'un bureau de gestion de groupe dans le cadre de l'initiative de Laboratoires Canada.

Cela fait partie d'un plan de 25 ans visant à reconstruire les laboratoires fédéraux et à regrouper les scientifiques fédéraux et les installations scientifiques de l'ensemble du gouvernement pour faire progresser la recherche interdisciplinaire.

Le groupe en science du patrimoine culturel est l'une des cinq groupes de la phase 1 de cette initiative. Dans le cadre de ce groupe, les Services de conservation de Parcs Canada, l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine seront regroupés dans une même installation scientifique de collaboration.

Les activités comprennent le soutien de la planification et de la mise en œuvre du projet, ainsi que le soutien commun de la gouvernance, du changement de culture et des communications internes.



- **Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor lié au Fonds pour un gouvernement vert : 175 000 \$**

Ce financement a été accordé pour un projet dans le parc national Kluane visant à ajouter une batterie solaire de toiture et un système de conversion de la chaleur pour établir un bâtiment des métiers écoénergétique. La réalisation de ce projet facilitera considérablement la transition de l'installation, qui passera du chauffage au diesel au chauffage électrique à 100 %.

- **Transfert de Transports Canada à l'Agence Parcs Canada lié à la réalisation d'une évaluation des risques climatiques : 125 000 \$**

Ce transfert est lié à la détermination des risques liés au changement climatique pour les infrastructures de la route 93S dans le parc national Kootenay. Les activités comprennent la collecte de données et l'analyse des lacunes, la modélisation, l'évaluation de modèles généraux, la détermination et l'avancement d'intérêts propres aux sites, et la rédaction d'un rapport à l'intention de Transports Canada.

- **Transfert de Pêches et Océans Canada à l'appui des activités visant à répondre aux préoccupations des Autochtones concernant les répercussions cumulatives sur la mer des Salish : 94 788 \$**

Ce transfert est lié à l'une des initiatives entreprises dans le cadre du projet d'expansion de Trans Mountain. L'initiative de la mer des Salish vise à répondre aux préoccupations des Autochtones concernant les répercussions cumulatives sur la mer des Salish. Plus précisément, Parcs Canada participera à un secrétariat dirigé par Pêches et Océans Canada dont l'objectif sera de guider et de faciliter la détermination de l'élément environnemental général d'un écosystème ainsi que de soutenir les conseils relatifs à la détermination de projets immédiats et des besoins en matière de capacité de groupes autochtones.

- **Transfert à Environnement et Changement climatique Canada à l'appui d'un projet pour le Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations : (-40 000 \$)**

Ce transfert vise à orienter l'élaboration de meilleures approches locales et nationales à l'égard des systèmes de connaissances autochtones pour améliorer la protection et la conservation tout en favorisant la réconciliation. Il s'agit d'une occasion de consulter l'Assemblée des Premières Nations et le Conseil des aînés.

- **Rajustement**



- **Transfert de crédits internes au compte des nouveaux parcs et lieux historiques : 12 900 000 \$ (aucun changement dans les niveaux de référence)**

Le compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à but spécial qui permet à l'Agence de réserver des fonds pour de nouveaux parcs et lieux historiques. Ce compte assure la protection des fonds jusqu'à ce qu'ils soient requis pour la création, l'agrandissement ou la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.

Ce rajustement représente le montant transféré des crédits de l'Agence à ce compte à but spécial pour les sites suivants :

- Nááts'ihch'oh
- Thaidene Néné
- Lac Supérieur
- Qausuittuq
- Tallurutiup Imanga
- HSM Erebus et HSM Terror
- Monts Mealy



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2019-2020 – AFFECTATIONS BLOQUÉES

ENJEU

- Parcs Canada a 505 132 560 \$ en affectations bloquées dans ses autorisations totales à ce jour.

POINTS IMPORTANTS

- Une affectation bloquée a été utilisée pour limiter les autorisations affectées de Parcs Canada afin de faciliter la mise en œuvre de l'initiative suivante :
- **Report de fonds du Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales du budget de 2015 (502 632 560 \$)**

Parcs Canada a reçu l'autorisation de reporter 502,6 millions de dollars de 2019-2020 à 2020-2021 (362,6 millions de dollars) et à 2021-2022 (140 millions de dollars) afin d'harmoniser les autorisations restantes avec les prévisions pluriannuelles et les calendriers de réalisation des projets restants dans le programme de travaux. Dans le cadre de son régime de crédit actuel de deux ans, l'Agence pourrait prolonger les fonds reçus en 2019-2020 en 2020-2021; les prévisions établies pour le programme de travaux du Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales montrent que certains projets s'étendront jusqu'en 2021-2022 et relèveront donc du nouveau régime de crédit d'un an annoncé dans le budget de 2019. Afin de garantir la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation des projets essentiels, un report de fonds sur plusieurs années est requis.

- **Entente conclue relativement aux répercussions et aux avantages pour les Inuits (2 500 000 \$)**

Cette affectation bloquée est liée à la subvention intitulée *Avantages découlant de l'établissement, de l'aménagement et du fonctionnement de la réserve de parc national Thaidene Nëné*, d'un montant de 2 500 000 \$, versée à la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest pour les activités associées à l'établissement et au fonctionnement de la réserve de parc national Thaidene Nëné. Le prélèvement temporaire sur le crédit 5 du Conseil du Trésor – Éventualités du gouvernement a été autorisé avant le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour que le paiement soit effectué en temps opportun (l'Agence ne pouvait pas attendre le Budget supplémentaire des dépenses (B)). Étant donné que le financement de cette subvention provient des niveaux de référence existants de l'Agence, le remboursement du crédit 5 du Conseil du Trésor est désigné comme une affectation bloquée.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE



- Au cours de l'exercice, le gouvernement peut prendre des décisions pour rajuster les priorités ou la mise en œuvre d'initiatives individuelles. Comme ces décisions ne peuvent pas réduire une autorisation parlementaire, des affectations bloquées sont utilisées pour limiter les autorisations affectées, au besoin. À la fin de l'exercice, elles sont incluses dans les autorisations non utilisées indiquées dans les comptes publics.



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2019-2020 – ARTICLES COURANTS

ENJEU

- Parcs Canada a inclus la ventilation par article courant dans son budget supplémentaire des dépenses (B) de 2019-2020.

POINTS IMPORTANTS

- Personnel (999 028 \$) – les salaires des employés comprennent (152 040 \$) – cotisation du gouvernement au régime d'avantages sociaux des employés
- Transports et communications (451 763 \$) – déplacements de service, télécommunications, téléphones et autres appareils de communication
- Services professionnels et spéciaux (874 300 \$) – services d'ingénierie et d'architecture achetés auprès de Services publics et Approvisionnement Canada, contrats de services professionnels et contrats de construction
- Locations (42 500 \$) – locations de matériel et de véhicules pour les besoins opérationnels périodiques
- Services publics, matériaux et fournitures (42 500 \$) – produits nécessaires aux opérations, comme le carburant, le sel de voirie, l'électricité, les matériaux de construction et les fournitures de bureau
- Acquisition de terrains, immeubles et travaux (200 500 \$) – importantes dépenses en capital prévues liées à l'achat de terrains et à la réfection des installations existantes dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux
- Paiement de transfert (883 500 \$) – subventions et contributions

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les articles courants indiquent les autorités selon les types de biens ou de services pour lesquels ils doivent être utilisés, ou les paiements de transfert à effectuer.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – APERCU

ENJEU

- Les niveaux de référence de l'Agence pour le Budget principal des dépenses de 2020-2021 sont présentés à 1 107,5 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 543 millions de dollars ou de 33 % par rapport au Budget principal des dépenses de 2019-2020.

POINTS IMPORTANTS

- Un financement total de 1 107,5 millions de dollars est demandé dans le Budget principal des dépenses de 2020-2021 (908,6 millions de dollars en crédits votés et 198,9 millions de dollars en crédits législatifs).
- Ce financement ne comprend pas les fonds approuvés après la date limite du Budget principal des dépenses, comme les fonds destinés aux initiatives d'infrastructure qui ont été annoncés dans le budget de 2019 et les fonds qui pourraient être annoncés dans le budget de 2020.
- Grâce au financement reçu du Budget principal des dépenses, l'Agence continuera de protéger, de mettre en valeur et de gérer le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux historiques et les aires marines nationales de conservation du Canada au profit et pour le plaisir des Canadiens.
- La diminution de 543 millions de dollars ou de 33 % du financement total par rapport au Budget principal des dépenses de 2019-2020 est principalement attribuable à la fin du financement des initiatives d'infrastructure de Parcs Canada visant à remettre en état une partie importante de son portefeuille de biens bâtis.
- Les niveaux de référence de l'Agence ont augmenté en 2020-2021 et pour les années à venir pour les initiatives suivantes :
 - l'entente conclue par l'Association des Inuits de Qikiqtani relativement aux répercussions et aux avantages pour les Inuits, et l'aire marine nationale de conservation dans l'Extrême-Arctique;
 - la réconciliation des droits ancestraux et issus de traités – partie 2;
 - le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux – phase IV;
 - le financement visant à commémorer les sites des pensionnats indiens;
 - les épaulards résidents du Sud.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Voir les épreuves ci-jointes.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – CRÉDITS PROVISOIRES

ENJEU

- Les crédits provisoires de l'Agence Parcs Canada pour 2020-2021 sont présentés à 227 161 130 \$, ce qui représente les besoins financiers prévus pour les trois premiers mois du nouvel exercice.

POINTS IMPORTANTS

- Les crédits provisoires de 227,2 millions de dollars de l'Agence représentent les trois douzièmes du total des crédits votés prévus de 908,6 millions de dollars.
- À la suite d'une analyse des flux de trésorerie, il a été déterminé que les trois douzièmes des crédits habituels de l'Agence seraient suffisants pour répondre aux besoins des trois premiers mois de l'exercice.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les responsables des procédures du Parlement en matière de crédits prévoient l'adoption d'un projet de loi sur les crédits provisoires en mars. Ils présenteront au Parlement les besoins financiers prévus des organismes au cours des trois premiers mois du nouvel exercice jusqu'à ce que les crédits complets puissent être obtenus en juin.
- Les organisations sont encouragées à évaluer leurs besoins réels pour les trois premiers mois de l'année et à arrondir les montants connexes au douzième le plus près. Au besoin, les organismes ont la possibilité de demander des douzièmes supplémentaires pour les crédits provisoires.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

ENJEU

- Le budget principal des dépenses de 2020-2021 de l'Agence Parcs Canada comprend un total de 31 852 843 \$ en paiements de transfert pour les subventions et contributions.

POINTS IMPORTANTS

- Le budget principal des dépenses de 2020-2021 de Parcs Canada comprend des paiements de transfert pour les éléments suivants :
 - Subventions pour la mise en œuvre d'accords sur les droits et la réconciliation au Canada atlantique (4 094 700 \$) : cette subvention soutiendra les accords sur les droits et la réconciliation signés par Parcs Canada et les nations autochtones incluses dans les traités historiques de paix et d'amitié au Canada atlantique (les nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati), renforcera la capacité des communautés autochtones de participer, avec Parcs Canada, en tant que cogestionnaires des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, favorisera le rétablissement des liens avec les terres grâce à des pratiques traditionnelles d'intendance, et protégera la culture et le patrimoine des nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati.
 - Subvention du Fonds de lancement du Programme d'intendance inuit de Tallurutiup Imanga (2 400 000 \$) : cette subvention finance les coûts de lancement, de gestion et d'exploitation d'un programme d'intendance inuit dans les cinq communautés associées à l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. La subvention couvrira les frais d'administration et de gestion qui ne sont pas directement liés à l'administration et à la gestion de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga.
 - Subvention du Fonds de recherche inuit (1 000 000 \$) : cette subvention permettra de financer la recherche et la surveillance menées par les Inuits dans l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, y compris l'élaboration d'un plan de recherche et de surveillance inuit.
 - Subvention du Jardin international de la paix (22 700 \$) : le Jardin international de la paix commémore la coexistence pacifique du Canada et des États-Unis. Le Jardin chevauche la frontière entre le Manitoba et le Dakota du Nord et est géré par une organisation sans but lucratif qui reçoit des fonds de l'État du Dakota du Nord, de la province du Manitoba ainsi que des gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada.



- Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques (15 835 443 \$) : il s'agit de contributions versées dans le cadre du Programme de contributions de catégorie générale de Parcs Canada pour aider les bénéficiaires à mener des activités et à réaliser des projets qui aideront l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat. Cela comprend, par exemple, une contribution de 6 016 889 \$ qui fait partie du financement qui sera utilisé pour mettre en œuvre les obligations découlant d'une entente relativement aux répercussions et aux avantages pour les Inuits de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga conclue avec l'Association des Inuits de Qikiqtani pour la mise en œuvre d'un conseil de gestion coopératif axé sur le consensus, d'un Programme d'intendance inuit et d'un fonds de recherche inuit; et une contribution de 1 123 500 \$ qui fait partie du financement pour élaborer et mettre en œuvre un plan et une stratégie de patrimoine national pour commémorer les sites des pensionnats, l'histoire et l'héritage des pensionnats, et les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
- Contribution à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien pour l'amélioration et l'entretien du Grand Sentier (7 500 000 \$) : cette contribution sera utilisée pour appuyer la Fondation du sentier transcanadien, une organisation caritative à but non lucratif enregistrée, afin d'améliorer et d'entretenir « Le Grand Sentier », un réseau national de sentiers récréatifs à usages multiples qui relie 15 000 communautés et qui s'étend sur 24 400 kilomètres.
- Contributions à l'appui du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux (1 000 000 \$) : ce programme aide les bénéficiaires à mener des activités visant à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux n'appartenant pas au gouvernement fédéral ou qui ne sont pas administrés par celui-ci et, ainsi, à aider l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat qui vise à protéger et à mettre en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les subventions et les contributions font partie de la catégorie de dépenses connues sous le nom de paiements de transfert. Il s'agit de transferts d'argent du gouvernement fédéral à des particuliers et à des organisations de divers types, y compris des entreprises et d'autres ordres de gouvernement.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – RECETTES

ENJEU

- Les autorisations de Parcs Canada pour 2020-2021 en ce qui a trait aux recettes prescrites par la loi s'élèvent à 150 millions de dollars, montant qui reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

POINTS IMPORTANTS

- L'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* accorde à l'Agence des crédits pour un montant égal au montant des recettes d'exploitation déposé au Trésor. Ce crédit est prescrit par la loi et n'est pas limité dans le temps par un délai d'un an, car l'autorisation de crédit est automatiquement reportée à l'exercice suivant.
- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* autorise le maintien des recettes de manière à ce qu'elles puissent être dépensées pour l'exploitation des parcs et des sites, et principalement pour la prestation de services aux visiteurs.
- La perception des recettes de Parcs Canada constitue une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années, à l'exception de 2017, qui était l'année du 150^e du Canada. L'entrée dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, y compris l'éclusage dans les canaux historiques, était gratuite pour tous les visiteurs.
- Pour l'exercice 2020-2021 et les exercices subséquents, les recettes sont estimées de façon prudente à 150 millions de dollars par an. Selon la tendance historique récente des recettes, 150 millions de dollars est une prédiction prudente et l'Agence réexaminera cette estimation pour déterminer la nécessité d'un rajustement.
- Trois sources principales représentent près de 85 % des recettes de Parcs Canada :
 - les droits d'entrée dans les parcs nationaux, le parc urbain national, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation;
 - les frais d'hébergement (camping) dans les parcs nationaux;
 - les frais de location de terrains et de concession, principalement à l'égard des activités commerciales dans les parcs nationaux.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'Agence Parcs Canada fournit généralement une prévision prudente des recettes à inclure dans le budget principal des dépenses et procède à un rajustement à la hausse à la fin de l'année pour refléter les recettes qui ont réellement été perçues.



Parcs
Canada

Parks
Canada



- Chaque année, l'Agence a la possibilité d'ajuster son estimation des recettes prescrites par la loi dans le cadre de l'exercice de mise à jour annuelle des niveaux de référence.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – ÉLÉMENTS VOTÉS PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS PRESCRITS PAR LA LOI

ENJEU

- L'Agence Parcs Canada demande une autorisation de dépenser de 1 107 531 851 \$ qui comprend les autorisations votées accordées en vertu d'une loi de crédit ainsi que les autorisations prescrites par la loi, qui sont accordées en vertu d'autres pouvoirs législatifs.

POINTS IMPORTANTS

- L'autorisation de dépenser de Parcs Canada consiste en un montant voté de 908 644 518 \$ (82 %) qui doit être approuvé par le Parlement; il est composé ainsi :
 - 389 178 017 \$ en salaires et en biens et services pour les opérations quotidiennes;
 - 487 613 658 \$ en capital pour l'aménagement de nouvelles installations ainsi que la réfection des installations existantes, et pour traiter l'arriéré des travaux reportés liés aux sites patrimoniaux, à l'expérience des visiteurs, aux voies navigables et aux routes situées dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada;
 - 31 852 843 \$ en subventions et contributions.
- Le montant restant est constitué d'un montant prescrit par la loi de 198 887 333 (18 %). Ce montant est autorisé en vertu d'autres dispositions législatives et est inclus dans le budget des dépenses à titre d'information afin de fournir un tableau plus complet des dépenses totales estimées. Les autorisations prescrites par la loi sont les suivantes :
 - régime d'avantages sociaux des employés de 48 887 333 \$: la cotisation du gouvernement au régime d'avantages sociaux des employés;
 - dépenses équivalentes à des recettes de 150 000 000 \$: l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* autorise l'Agence à dépenser des montants équivalents à ses recettes. Il s'agit d'une source de financement importante pour soutenir la mise en œuvre des programmes de Parcs Canada, notamment l'exploitation des parcs et des sites, et la prestation de services aux visiteurs.
- Les crédits votés de l'Agence sont approuvés pour des cycles de deux ans. L'Agence passera à un crédit d'un an d'ici le 1^{er} avril 2021.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La loi habilitante de l'Agence lui permet de faire financer ses dépenses de programme en accordant un seul crédit aux crédits parlementaires. Il s'agit d'une dérogation à la structure des crédits standard, qui exige un crédit distinct pour les dépenses en capital lorsque le total des dépenses en capital est égal ou supérieur à 5 millions de dollars et qu'un crédit soit accordé aux subventions et aux contributions lorsque les dépenses



Parcs
Canada

Parks
Canada



liées aux subventions ou aux contributions sont égales ou supérieures à 5 millions de dollars.



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2020-2021 – ARTICLES COURANTS

ENJEU

- Parcs Canada a inclus la ventilation par article courant dans son budget principal des dépenses de 2020-2021.

POINTS IMPORTANTS

- Personnel (379 207 149 \$) – salaires des employés et cotisations du gouvernement aux régimes d'avantages sociaux des employés
- Transports et communications (23 234 635 \$) – déplacements de service, télécommunications, téléphones et autres appareils de communication
- Information (9 966 807 \$) – publicité, publications de renseignements pour les visiteurs et publications ministérielles
- Services professionnels et spéciaux (172 725 106 \$) – services d'ingénierie et d'architecture achetés auprès de Services publics et Approvisionnement Canada, contrats de services professionnels et contrats de construction
- Locations (29 941 238 \$) – locations de matériel et de véhicules pour les besoins opérationnels périodiques
- Réparation et entretien (27 585 118 \$) – contrats pour l'entretien et la réparation périodiques des installations et de la flotte opérationnelles
- Services publics, matériaux et fournitures (55 960 049 \$) – produits nécessaires aux opérations, comme le carburant, le sel de voirie, l'électricité, les matériaux de construction et les fournitures de bureau
- Acquisition de terrains, immeubles et travaux (319 757 245 \$) – importantes dépenses en capital prévues liées à l'achat de terrains et à la réfection des installations existantes dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux; pour l'Agence, cet article courant consiste principalement en l'acquisition de travaux liés au programme d'investissements en capital dans les infrastructures
- Acquisition de machinerie et d'équipement (27 088 841 \$) – achats en cas de besoins fréquents et récurrents en véhicules, navires et autre équipement d'exploitation
- Paiement de transfert (31 852 843 \$) – subventions et contributions
- Autres subventions et paiements (30 212 820 \$) – principalement pour les paiements tenant lieu d'impôts



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les articles courants indiquent les autorités selon les types de biens ou de services pour lesquels ils doivent être utilisés, ou les paiements de transfert à effectuer.



CONSERVATION DU BISON DES BOIS DANS LE PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEU

- Le 19 décembre 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a indiqué qu'à son avis des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois. L'évaluation des menaces imminentes était axée sur le troupeau du lac Ronald et le troupeau de Wabasca dans le Nord-Est de l'Alberta.
- Il y a plusieurs troupeaux de bisons des bois dans le parc national Wood Buffalo. L'habitat du troupeau du lac Ronald comprend des terres dans le secteur sud du parc national Wood Buffalo.
- Les menaces imminentes pour le troupeau du lac Ronald sont le risque de contracter deux maladies bovines propagées par des bisons malades dans le parc national Wood Buffalo, ainsi que la perte de l'habitat en raison des activités industrielles qui sont proposées. Pour le troupeau de Wabasca, qui compte moins de 20 animaux, la menace imminente est la chasse non réglementée.

POINTS À RETENIR

- Parcs Canada continue d'appuyer la conservation et le rétablissement de cette espèce, afin de soutenir les objectifs de la stratégie fédérale de rétablissement du bison des bois. En particulier, Parcs Canada cherche et évalue des options pour remédier au risque de transmission des maladies, des animaux malades aux animaux sains, à Wood Buffalo.
- Parcs Canada va continuer à collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, autochtones et locaux pour trouver des mesures de conservation du bison des bois et les mettre en œuvre.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le ministre responsable de Parcs Canada est le ministre compétent pour les bisons des bois en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) quand l'espèce vit sur les terres de Parcs Canada. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) est le ministre compétent quand l'espèce vit à l'extérieur des terres de Parcs Canada; il dirige le rétablissement du bison des bois.
- En outre, le bison des bois a été désigné comme l'une des six « espèces prioritaires » dans l'*Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada*, que le ministre fédéral et les ministres des provinces et des territoires ont approuvée en 2018. Le but de l'approche est de concentrer la collaboration sur les priorités communes pour maximiser les avantages de la conservation en recensant les secteurs, les endroits et les espèces prioritaires.
- Enfin, Parcs Canada s'est engagé dans le plan directeur de 2010 du parc national Wood Buffalo à minimiser les risques de transmission des maladies bovines aux bisons des bois vivant à proximité.



CONSERVATION DES ESPÈCES EN PÉRIL À PARCS CANADA

QUESTION

- Parcs Canada est responsable de la protection des espèces en péril, de leur résidence et de leur habitat essentiel sur les terres et dans les eaux qu'il gère. Cette responsabilité comprend l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de rétablissement et de plans d'action connexes.

POINTS À SOULIGNER

- Parcs Canada continue d'obtenir des gains en matière de conservation sur le terrain en appliquant des approches multiespèces fondées sur les écosystèmes et axées sur les menaces, ainsi qu'en collaborant avec les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants.
- Parcs Canada a mis au point 21 plans d'action multiespèces locaux qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 220 espèces préoccupantes (y compris plus de 170 espèces désignées dans la *Loi sur les espèces en péril* [LEP]), dans 42 lieux administrés par Parcs Canada.
- En 2018-2019 et en 2019-2020, Parcs Canada a consacré environ 4,5 M\$ à plus de 100 projets qui permettront de mettre en œuvre les mesures prévues par les plans d'action découlant de la LEP.
- Parcs Canada prend des mesures générales de conservation visant plusieurs espèces en péril, dont le bison et le caribou. Par exemple, Parcs Canada collabore avec cinq groupes autochtones au rétablissement et à la gestion des populations de caribous dans trois parcs nationaux situés à Terre-Neuve-et-Labrador, dans le cadre d'un processus de cogestion faisant appel au savoir autochtone et aux connaissances scientifiques.
- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril.
 - Parcs Canada met en œuvre des programmes visant plusieurs *espèces prioritaires* (caribou boréal, caribou des montagnes du Sud, tétras des armoises et bison des bois).
 - Des parcs nationaux se trouvent dans plusieurs lieux prioritaires désignés ou à proximité de ceux-ci.
 - Parcs Canada a une expertise, des ressources et des relations qui seront indispensables au succès dans de nombreux domaines. Il est important de coordonner les efforts en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de conservation.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La *Loi sur les espèces en péril* a pour objet de prévenir la disparition ou l'extinction des espèces sauvages, de faciliter le rétablissement des espèces sauvages en voie de disparition ou menacées, et d'éviter que d'autres espèces deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 p. 100 des 622 espèces désignées dans la LEP, même si elles représentent moins de 5 p. 100 de la superficie totale du Canada.



RAPPORT ENVI ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LA CONSERVATION DES BIENS PATRIMONIAUX FÉDÉRAUX **QUESTION**

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), en 2017, et le vérificateur général, en 2018, ont tous deux souligné que le gouvernement du Canada ne protège pas et ne conserve pas adéquatement ses lieux patrimoniaux.

Les lieux patrimoniaux sont importants pour l'identité nationale du Canada et pour favoriser l'établissement de liens entre les Canadiens en racontant nos diverses histoires. Ces lieux jouent un rôle économique, socioculturel et environnemental important au Canada, notamment dans les communautés urbaines, rurales, éloignées et autochtones. L'attachement des Canadiens à leur patrimoine culturel est indéniable.

Les lacunes actuelles dans le régime de protection des lieux patrimoniaux du gouvernement du Canada signifient que les lieux patrimoniaux les plus importants du Canada ne peuvent pas être protégés de manière adéquate.

Le 13 décembre 2019, le premier ministre a chargé le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada de travailler avec le ministre du Patrimoine canadien pour fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux du patrimoine national devraient être désignés et préservés, et élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.

POINTS À RETENIR

- Parcs Canada est l'organisme responsable des gares ferroviaires patrimoniales, des phares patrimoniaux, des édifices fédéraux du patrimoine, du programme fédéral d'archéologie et des programmes visant principalement le patrimoine bâti.
- Parcs Canada a déjà pris de mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité ENVI en 2017 et par le vérificateur général en 2018.
- L'Agence Parcs Canada a été chargée d'élaborer une loi exhaustive pour protéger et conserver les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral dans l'intérêt des générations actuelles et futures de Canadiens, pour qu'elles soient mises en contact avec leur histoire et qu'elles développent un sentiment de fierté.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

À l'automne 2017, le Comité ENVI a déposé son rapport, *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*. Les 17 recommandations contenues dans le rapport vont au-delà de la protection et de la préservation des lieux patrimoniaux administrés par le gouvernement du Canada.

En novembre 2018, le vérificateur général du Canada a déposé au Parlement le rapport



intitulé *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux*. Selon les constatations du rapport, l'Agence Parcs Canada ne dispose pas d'un tableau complet du nombre et de l'état des édifices patrimoniaux sous sa responsabilité, n'a pas pu assurer la conservation de tous ses biens patrimoniaux désignés et prend en considération les ressources disponibles pour définir les priorités relativement aux biens à entretenir, à conserver et à surveiller régulièrement. L'Agence a accepté les recommandations.

Conformément à ce qui lui a été demandé, Parcs Canada travaille à l'élaboration d'une loi visant à protéger et à conserver les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral. Dans le cadre du régime législatif actuel, la désignation n'équivaut pas à la protection ni à la conservation, même pour les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral. Les désignations patrimoniales fédérales visent ce qui suit :

- lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques;
- édifices fédéraux du patrimoine;
- phares patrimoniaux;
- gares ferroviaires patrimoniales;
- sites du patrimoine mondial.

Une loi exhaustive autonome mettrait le Canada sur un pied d'égalité avec les autres pays du G7. À l'heure actuelle, le Canada est le seul pays du G7 qui s'appuie encore sur des politiques pour protéger les lieux patrimoniaux, au lieu d'un régime législatif complet soutenu par des règlements, des politiques et des programmes.

L'Agence travaille aussi avec d'autres ministères pour renforcer la protection et la conservation des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral. Par exemple, en tant que responsable du patrimoine bâti et des activités archéologiques du gouvernement fédéral, Parcs Canada contribue à l'examen de la Politique sur la gestion des biens immobiliers du Secrétariat du Conseil du Trésor.



CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

ENJEU

- Parcs Canada joue un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan du gouvernement du Canada qui consiste à conserver 25 pour cent des terres canadiennes et 25 pour cent des océans du pays d'ici 2025, afin d'atteindre 30 pour cent d'ici 2030.

POINTS À RETENIR

- Les 47 parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation (eau douce) et d'autres sites protégés de Parcs Canada constituent 3,53 pour cent, ou soit plus d'un quart des 12,1 pour cent des zones protégées terrestres au pays. Les aires marines nationales de conservation (eau salée) et les parcs nationaux côtiers de Parcs Canada quant à eux constituent 2,1 pour cent des 13,81 pour cent des zones marines et côtières protégées totales du Canada.
- *Une correction a été apportée aux pourcentages fournis dans la dernière phrase de la puce précédente : Les aires marines nationales de conservation (eau salée) et les parcs nationaux côtiers de Parcs Canada constituent présentement 6,16 pour cent des 13,81 pour cent des zones marines et côtières protégées totales du Canada. Ce total comprend une zone de protection marine dans le bassin de l'Extrême-Arctique appelée Tuvaijuittuq, pour laquelle une étude de faisabilité est présentement en cours, et qui a été désignée par arrêté ministériel en août 2019.*
- L'approche de Parcs Canada en matière de création de nouvelles aires protégées repose sur la science et le savoir autochtone et s'appuie sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les gouvernements et les collectivités autochtones.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec environ 300 collectivités autochtones et a conclu plus de 30 ententes de collaboration officielles avec des partenaires autochtones au sein de plusieurs structures officielles, notamment des comités de cogestion.

CONTEXTE

- La mission de Parcs Canada consistant à créer de nouvelles aires protégées est guidée par le Plan du réseau des parcs nationaux et le Plan du réseau des aires marines nationales de conservation (AMNC). Ces plans visent à assurer la représentation de chacune des 39 régions naturelles terrestres et des 29 régions naturelles marines du Canada par la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles AMNC, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité. Les 47 parcs nationaux représentent actuellement 31 des 39 régions naturelles terrestres du Canada, tandis que les cinq AMNC établies représentent six des 29 régions marines.



- Parcs Canada travaille actuellement en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique et la nation Syilx/Okanagan sur un projet de création de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen, et avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'évaluer la faisabilité d'une nouvelle réserve de parc national sur l'île Hog et Sandhills — un cordon d'îles au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Parcs Canada collabore avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à des études de faisabilité visant les aires marines nationales de conservation dans la région est de la Baie James, dans la partie sud du détroit de Georgia en Colombie-Britannique, aux Îles de la Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du Parc national des Monts-Torngat au nord du Labrador.



PARCS CANADA : DIFFUSION EXTERNE ET MARKETING

ENJEU

- Parcs Canada s'est engagé à faire vivre aux Canadiens des expériences enrichissantes en rapport avec leurs trésors naturels et culturels. De plus, il entreprend également des programmes de diffusion externe, de mobilisation et de promotion pour faire connaître les lieux patrimoniaux nationaux du Canada à des millions de Canadiens et pour accroître et diversifier la sensibilisation, le soutien et la fréquentation.

POINTS IMPORTANTS

- La promotion des lieux et des expériences de Parcs Canada contribue à faire connaître les lieux nationaux protégés du Canada et à favoriser une plus grande prise de conscience et un meilleur sentiment d'appartenance au sein de la communauté canadienne. Elle soutient également le tourisme dans quelque 400 collectivités du Canada situées à proximité des lieux de Parcs Canada, contribuant ainsi à hauteur de 4 milliards de dollars au PIB du Canada.
- Les efforts de diffusion, de mobilisation communautaire et de promotion de Parcs Canada ont donné des résultats positifs en ce qui a trait à la sensibilisation et au soutien et ont permis d'inverser plus d'une décennie de baisse de la fréquentation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada touche les familles, les nouveaux Canadiens et les jeunes grâce à des programmes de sensibilisation, de mobilisation et de promotion qui réunissent les médias sociaux, des relations proactives avec les médias et le secteur du voyage, des promotions, une forte présence numérique, la participation des partenaires et des activités de diffusion dans les collectivités.
- Depuis 2017, les activités de diffusion externe et de promotion multicanaux ont permis d'accroître la participation et la mobilisation des Canadiens, qui sont de plus en plus nombreux à suivre les médias numériques et sociaux. Des programmes tels qu'Initiation au camping et les programmes de participation des collectivités de Parcs Canada ont dépassé les 600 000 contacts et attiré 15 millions de visiteurs sur le Web par année, et un bulletin d'information promotionnel a touché 2,4 millions de personnes.
- La campagne publicitaire de 2018 et 2019 « 450 000 km² de souvenirs » a joint environ 26 millions de personnes et a conduit à des niveaux de sensibilisation record (90 %) et à un soutien accru à l'égard du travail de Parcs Canada (actuellement 84 %), d'après les enquêtes nationales trimestrielles.
- Pour encourager un plus grand nombre de Canadiens à vivre des expériences de plein air et à découvrir l'histoire du Canada, Parcs Canada continue d'innover, d'élargir et



de diversifier la gamme de programmes et d'expériences offerts dans ses lieux patrimoniaux. Il s'agit notamment de programmes populaires tels qu'Initiation au camping, Club Parca, Xplorateurs, Jeunes ambassadeurs, Laissez-passer culturel et les clubs étudiants.

- Diverses activités de diffusion externe et de mobilisation ciblées sont également réalisées pour influencer le comportement des visiteurs, notamment la promotion de destinations moins fréquentées et une meilleure répartition de la fréquentation dans le réseau de Parcs Canada.



DROITS DE PARCS CANADA

ENJEU

- En janvier 2020, dans le cadre de la mise en œuvre, par l'Agence, de la *Loi sur les frais de service* de 2017, Parcs Canada a augmenté ses droits pour la première fois depuis 2008.

POINTS IMPORTANTS

- La *Loi sur les frais de service* de 2017 prévoit une transparence accrue dans l'établissement des droits et la déclaration des recettes dans tous les organismes du gouvernement du Canada. Elle exige également que les ministères et les organismes améliorent le recouvrement des coûts, en particulier pour les services qui apportent dans une large mesure un avantage privé aux particuliers et aux entreprises.
- En janvier 2020, dans le cadre de la mise en œuvre, par l'Agence, de la *Loi sur les frais de service* de 2017, Parcs Canada a haussé la plupart de ses droits de 2,2 %. L'Agence a également mis à jour les droits d'entrée de 21 sites afin de mieux refléter le niveau de service amélioré qui y est désormais offert. Il s'agit de la première augmentation des droits d'entrée à Parcs Canada depuis 2008.
- Parcs Canada est un organisme de service spécial et conserve les recettes provenant des frais de service. Ces revenus sont réinvestis dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir de plus grandes opportunités aux visiteurs dans tout le pays.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La *Loi sur les frais de service* de 2017 exige des rajustements réguliers des frais de service suivant l'inflation, des rapports réguliers au Parlement sur les frais de service et des améliorations dans le recouvrement des coûts pour les frais qui apportent un avantage privé aux particuliers ou aux entreprises.
- Parcs Canada administre plus de 3 500 droits individuels, allant de l'admission à l'hébergement, en passant par l'éclusage, les services municipaux, les licences d'exploitation et divers permis. Tous ces droits relèvent du champ d'application de la *Loi sur les frais de service* de 2017. Les droits de Parcs Canada n'avaient pas été augmentés depuis 2008.
- La structure des droits d'entrée de Parcs Canada est basée sur le niveau de service offert à chaque endroit. Les niveaux de service sont fonction du nombre d'heures qu'un visiteur passerait généralement sur place, ainsi que de la variété des programmes, services et installations mis à la disposition des visiteurs. L'Agence a récemment évalué l'offre de services de chaque lieu et a reclassé 21 sites pour mieux refléter leur niveau de service actuel.



Parcs
Canada

Parks
Canada



- Parcs Canada conserve les recettes provenant des droits qu'il administre. Il dépend fortement de ces recettes, qui représentent environ 20 % de son budget de fonctionnement.



INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES FÉDÉRALES

ENJEU

- Le gouvernement s'est engagé à investir dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.
- Le budget de 2019 prévoyait le versement de fonds à hauteur de 368 millions de dollars sur deux ans pour des projets d'immobilisations. À compter de 2020-2021, Parcs Canada commencera à livrer d'importants projets hautement prioritaires dans l'ensemble du pays réalisés au moyen de ces nouveaux fonds.
- Le budget de 2019 a servi à prolonger l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard des lieux de Parcs Canada en 2015. Depuis, près de 4 milliards de dollars ont été versés à l'Agence, notamment par l'intermédiaire du budget de 2019, pour appuyer l'exécution d'un millier de projets hautement prioritaires visant à protéger et à restaurer des immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

POINTS À RETENIR

- Parcs Canada est le premier propriétaire foncier fédéral et possède l'un des portefeuilles de biens les plus importants du gouvernement fédéral (près de 17 000 biens ayant une valeur de remplacement de plus de 25 milliards de dollars).
- Le gouvernement a demandé que Parcs Canada élabore un plan à long terme pour assurer une gestion efficace et une durabilité continue de son portefeuille à la fois vaste et diversifié. Parcs Canada collabore avec d'autres ministères ayant d'importants portefeuilles de biens relativement aux pratiques exemplaires en matière de gestion durable des biens.
- Grâce à ses investissements dans les infrastructures, Parcs Canada assure la protection et la conservation de nos trésors nationaux, tout en soutenant les économies locales, et contribue à la croissance du secteur touristique.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Au cours des quatre dernières décennies, Parcs Canada a eu la tâche colossale de maintenir l'état des biens de son portefeuille. La majeure partie des biens de Parcs Canada sont vieillissants et nécessitent des investissements permanents importants dans la gestion de leur cycle de vie et leur recapitalisation.
- En 2017, l'Agence a engagé Opus International Consultants (Canada) Ltd. pour l'épauler dans la planification et la mise en œuvre d'un examen national de son portefeuille de biens bâtis. Cet examen a permis de valider l'état général du portefeuille de biens de l'Agence et les besoins financiers permanents pour le maintenir.
- Le passage à un régime de budgétisation selon la comptabilité d'exercice ne touche pas seulement la gestion financière et la planification des investissements. Ce changement devrait aussi transformer et améliorer davantage la manière dont l'Agence planifie, priorise et gère les immobilisations de son portefeuille et en rend compte.



PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

QUESTION

- Le tout premier plan directeur du parc urbain national de la Rouge a été déposé au Parlement en janvier 2019, et le regroupement des terres du parc est maintenant en grande partie (à près de 95 %) terminé. En août 2019, la ministre McKenna et le maire de Toronto, John Tory, ont annoncé l'emplacement du futur centre d'accueil du parc sur des terres que le zoo de Toronto a accepté de céder à Parcs Canada. Depuis, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones, l'association coopérante Friends of Rouge National Urban Park et d'autres intervenants afin d'explorer des concepts possibles pour le centre d'accueil. Comme le regroupement des terres du parc est presque terminé, les intervenants s'attendent à ce que le ministre nomme un comité consultatif pour le parc pendant son mandat actuel.

POINTS À RETENIR

- Le parc urbain national de la Rouge, premier du genre au Canada, protège le patrimoine naturel, culturel et agricole du pays et se trouve à moins d'une heure de route de 20 % de la population canadienne. Une fois le processus d'établissement terminé, le parc occupera une superficie de 23 fois supérieure à celle de Central Park, à New York. Il figurera parmi les aires protégées urbaines les plus vastes de la planète.
- S'il est mis sur pied par le ministre, le comité consultatif du parc serait composé de représentants des municipalités locales et du gouvernement de l'Ontario ainsi que de membres du Cercle consultatif des Premières Nations du parc urbain national de la Rouge. Viendraient s'y ajouter des personnes appartenant aux divers secteurs représentés par les intervenants. Ces membres seraient nommés à l'issue d'un processus de mise en candidature public.
- Depuis 2012, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le Cercle consultatif des Premières Nations dans tous les dossiers qui touchent à l'établissement du parc et à ses programmes, notamment la conception des sentiers et de l'infrastructure, la remise en état, l'archéologie et les programmes d'éducation.
- Parcs Canada collabore étroitement avec les principaux intervenants et avec ses partenaires autochtones à la conception d'un centre d'accueil, d'apprentissage et de rassemblement communautaire qui sera aménagé à l'intérieur du parc, dans le secteur de Toronto, et qui deviendra le fleuron de cette aire protégée urbaine. Les consultations publiques sur le concept du bâtiment devraient avoir lieu à la fin de 2020, et l'ouverture du centre est prévue pour l'automne 2023.
- Dans les trois prochaines années, il est prévu qu'un nombre important de nouveaux sentiers, d'agréments pour les visiteurs et de projets de conservation verront le jour, notamment l'ajout de quelque 40 km de nouveaux sentiers et la plantation de plus de 100 000 arbres et arbrisseaux.



CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le processus d'établissement du parc urbain national de la Rouge est maintenant parvenu à un stade avancé. Les premiers nouveaux sentiers et aires de fréquentation diurne du parc ont été inaugurés en 2019. Parcs Canada gère maintenant 94,7 % des terres qui, à terme, feront partie du parc urbain national de la Rouge.
- En 2017, le gouvernement du Canada a modifié la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* pour faire de l'intégrité écologique la priorité absolue dans la gestion du parc et pour fournir de meilleures garanties aux agriculteurs.
- À cette fin, la ministre responsable de Parcs Canada s'est engagée à signer des baux avec les agriculteurs du parc pour une période pouvant aller jusqu'à 30 ans, afin de leur procurer une stabilité accrue à long terme. Ces baux de longue durée permettent aux agriculteurs de faire des investissements dans des pratiques agricoles durables et de demeurer une importante source d'aliments locaux pour le Grand Toronto.
- Parcs Canada continuera de travailler de concert avec les agriculteurs afin d'encourager la conception et l'adoption de pratiques agricoles exemplaires, qui contribueront à créer les conditions écologiques souhaitées à l'échelle du paysage.
- Le plan directeur du parc urbain national de la Rouge a été déposé le 16 janvier 2019. Pour élaborer ce plan, Parcs Canada a consulté plus de 20 000 personnes et travaillé en étroite collaboration avec des peuples autochtones, les différents ordres de gouvernement, des protecteurs de l'environnement, des agriculteurs, des résidents et des bénévoles dans le cadre d'un processus de consultations publiques qui figure parmi les plus vastes et les plus importants qu'il ait jamais organisés.
- Le 27 août 2019, le gouvernement du Canada, Parcs Canada et le zoo de Toronto ont annoncé la conclusion d'un accord concernant l'emplacement du futur centre d'accueil du parc. Le bâtiment sera construit sur une parcelle qui, avant d'être ramenée à son état d'origine, faisait partie du terrain de stationnement auxiliaire du zoo de Toronto. Il abritera un centre d'apprentissage, d'orientation et de rassemblement communautaire où étudiants, visiteurs et résidents pourront se renseigner sur le parc urbain national de la Rouge et sur les autres lieux patrimoniaux de Parcs Canada au pays.
- Le 23 septembre 2019 a marqué l'inauguration du premier sentier et des premières aires de fréquentation diurne aménagés par Parcs Canada. Le sentier polyvalent de 5 km serpente à travers des champs cultivés, des marais et des forêts ombragées où les visiteurs peuvent observer l'agriculture à l'œuvre, depuis la plantation jusqu'à la récolte. Ce sentier relie les deux aires d'accueil fraîchement aménagées et ouvertes dans le secteur de Markham.



- L'intégrité écologique étant désormais enchâssée comme priorité absolue dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, Parcs Canada a mis en place un programme très ambitieux de remise en état écologique et de rétablissement d'espèces en péril. C'est dans cette optique que, depuis 2014, il a introduit dans le parc 339 tortues mouchetées, une espèce menacée, de concert avec le zoo de Toronto et d'autres partenaires.
- Comme le prévoit la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut nommer un comité consultatif pour le parc. Pendant son mandat, M^{me} McKenna s'était engagée à mettre sur pied ce comité une fois que le regroupement des terres du parc serait en grande partie terminé et que le plan directeur serait rendu public.



VISITES ET EXPÉRIENCES DES VISITEURS

ENJEU

- Mettre en lumière les habitudes de fréquentation des lieux patrimoniaux.

POINTS IMPORTANTS

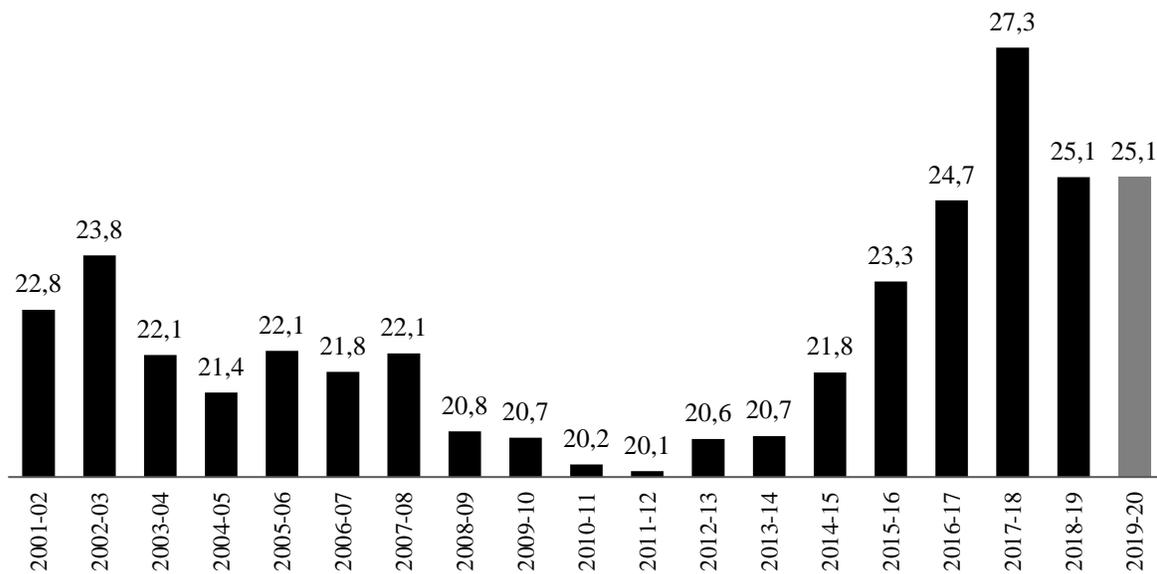
- Les lieux patrimoniaux attirent des millions de visiteurs chaque année et sont d'importants moteurs économiques de collectivités partout au Canada.
- En 2018-2019, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le nombre de visites a été de 25,1 millions. Les parcs nationaux ont reçu 15,9 millions de visiteurs, tandis que les lieux historiques nationaux (y compris les canaux) en ont accueilli 9,2 millions.
- En 2018-2019, le nombre de visiteurs a été le deuxième plus élevé en près de deux décennies, derrière celui de 2017, année où l'entrée a été offerte gratuitement dans le cadre des célébrations de Canada 150.
- En 2018-2019, le nombre de visites a été semblable (1 % supérieur) à celui de 2016-2017. Parcs Canada a préservé les gains de fréquentation réalisés avant l'année 2017 où l'entrée était gratuite, ce qui a permis de maintenir les retombées économiques pour les collectivités et les entreprises locales.
- En 2019-2020, le nombre de visites devrait s'élever à environ 25 millions, un nombre semblable à celui de l'année dernière (2018-2019). Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus.
- Lorsque les gens visitent des lieux patrimoniaux, ils ressentent un lien plus fort avec la nature et l'histoire du Canada.
- La préservation de l'intégrité écologique et commémorative est une condition essentielle de tous les programmes et de toutes les activités visant à favoriser la jouissance des lieux patrimoniaux.
- Les programmes destinés aux visiteurs contribuent à rapprocher les Canadiens. Les cérémonies de citoyenneté organisées dans les lieux de Parcs Canada célèbrent la diversité du Canada, tout comme le programme de l'Agence qui prévoit l'entrée gratuite pendant un an pour tous les nouveaux citoyens. Le programme Initiation au camping de Parcs Canada familiarise avec les loisirs de plein air des familles qui n'ont peut-être jamais fait l'expérience du camping ou eu l'occasion de profiter du plein air.
- Les familles peuvent profiter des lieux patrimoniaux de manière plus rentable. Les jeunes de 17 ans et moins peuvent découvrir ces lieux gratuitement.



- Parcs Canada s'engage à protéger l'intégrité écologique et commémorative des lieux patrimoniaux administrés par l'Agence et met en place divers outils pour limiter le développement et gérer la fréquentation. Ces outils, fondés sur la consultation et la participation du public, comprennent des plans de gestion, le zonage, l'évaluation environnementale et la gestion de la demande.
- Parcs Canada offre des expériences significatives à 25 millions de visiteurs chaque année tout en veillant à ce que la jouissance des lieux patrimoniaux n'ait pas d'impact négatif sur leur intégrité écologique ou commémorative.

CONTEXTE

Nombre de visites à Parcs Canada (millions)





MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEU

- En 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé au Canada d'élaborer un plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. Le but était de contrer les menaces qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site en raison des changements climatiques et des pressions exercées par le rythme et l'ampleur croissants du développement (hydroélectricité et sables bitumineux) à l'extérieur de ses limites.
- Le plan d'action a été soumis au Comité du patrimoine mondial le 1^{er} février 2019 et déposé devant le Parlement en mars 2019.
- Le plan d'action est une réponse globale aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial et comprend 142 mesures qui sont axées sur :
 - le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires autochtones.
 - l'amélioration de la recherche, de la surveillance et de la gestion liées au delta des rivières de la Paix et Athabasca en utilisant les connaissances scientifiques et autochtones.
 - l'établissement de nouveaux mécanismes pour soutenir une meilleure gestion de l'eau dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca.
 - l'accroissement de la protection et de la connectivité des écosystèmes au sein et à proximité du parc national de Wood Buffalo.
 - La mise en œuvre de mesures de rétablissement de la grue blanche et du bison des bois.
- En juillet 2019, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement le plan d'action et a demandé au Canada de faire des investissements supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre du plan en raison de la complexité des défis de conservation auxquels le parc est confronté.
- Le Canada soumettra un rapport sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action au Comité du patrimoine mondial d'ici le 1^{er} décembre 2020.

POINTS À RETENIR

- Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites canadiens du patrimoine mondial de l'UNESCO et s'engage à les protéger en permanence.
- Dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a démontré son engagement envers la protection du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo en investissant 27,5 millions de dollars pour soutenir l'élaboration du plan d'action



et sa mise en œuvre rapide.

- Grâce aux mesures décrites dans le plan d'action, à la collaboration continue avec les partenaires et à l'utilisation des meilleures connaissances scientifiques et autochtones accessibles, la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo sera préservée et les enjeux importants définis par le Comité du patrimoine mondial seront abordés.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le Canada dirige la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'avec les partenaires autochtones du parc national Wood Buffalo et les intervenants.
- Dans le budget de 2018, l'Agence Parcs Canada a reçu 27,5 millions de dollars pour élaborer le plan d'action et soutenir la mise en œuvre de mesures rapides limitées.



ACCÈS ET INCLUSION DES VISITEURS

ENJEU

- Les lieux de Parcs Canada appartiennent à tous les Canadiens, et l'Agence s'engage à fournir un réseau de lieux patrimoniaux nationaux inclusifs et attrayants, accessibles à tous.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux de Parcs Canada appartiennent à tous les Canadiens. Parcs Canada travaille activement à faire en sorte que les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation soient accessibles à tous, quels que soient leurs capacités, leur âge, leur sexe, leur identité ou expression sexuelle, leur origine ethnique ou culturelle, leur foi ou toute autre identité sociale.
- Certains des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada sont inaccessibles en raison de leur éloignement ou parce qu'ils sont trop accidentés. Cela fait partie du mandat de Parcs Canada de créer des possibilités d'expériences en rendant ces lieux aussi accessibles et accueillants que possible.
- Les normes de service de Parcs Canada et ses programmes destinés aux visiteurs sont axés sur la reconnaissance des besoins uniques de chaque visiteur et sur l'offre d'expériences qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.
- Parcs Canada améliore constamment sa capacité et son expertise pour servir tous les Canadiens et travaille avec diligence afin d'atteindre les objectifs de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* pour continuer de répondre à un large éventail de besoins des visiteurs.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Les programmes, les activités de diffusion externe et les promotions de Parcs Canada destinés aux visiteurs sont inclusifs de par leur conception et visent à ce que tous se sentent accueillis dans les lieux de Parcs Canada, quels que soient leurs capacités, leur âge, leur sexe, leur identité ou expression sexuelle, leur origine ethnique ou culturelle, leur foi ou toute autre identité sociale.
- La *Loi canadienne sur l'accessibilité* a été promulguée en 2019, permettant la création de nouveaux processus et entités pour mieux aider à l'élimination des obstacles à l'inclusion en ce qui concerne les capacités (ou les handicaps) des personnes.



- L'ACS+, promue par le Secrétariat du Conseil du Trésor, a fait l'objet d'un engagement renouvelé en étant mentionnée dans chaque lettre de mandat des ministres, en soutien à la *Charte canadienne des droits et libertés*.



TOURISME ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

ENJEU

- Souligner l'importance des lieux patrimoniaux pour l'économie canadienne.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux patrimoniaux sont les pierres angulaires de l'industrie touristique canadienne. Le parc national Banff et Lake Louise, le sentier de la Côte-Ouest (dans le parc national Pacific Rim), la piste Cabot (dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton) et les fortifications de Québec comptent parmi les destinations touristiques les plus emblématiques du Canada.
- Les lieux patrimoniaux attirent des millions de visiteurs chaque année et sont d'importants moteurs économiques de collectivités partout au Canada. Ils soutiennent la création d'emplois, contribuent à générer des revenus pour les entreprises locales dans des centaines de collectivités d'un bout à l'autre du Canada, et produisent des recettes fiscales pour les gouvernements.
- En 2017-2018, les aires patrimoniales administrées par Parcs Canada ont généré 4 milliards de dollars de produit intérieur brut et soutenu environ 40 000 emplois dans tout le pays (données les plus récentes disponibles). Il s'agit d'une contribution de 11 millions de dollars par jour à l'économie des villes et des villages canadiens en 2017-2018.
- Les dépenses des visiteurs bénéficient aux entreprises locales. Sur les 4 milliards de dollars de produit intérieur brut générés par les lieux de Parcs Canada, les dépenses des visiteurs dans les collectivités représentent 65 % de la contribution totale et 70 % des 40 000 emplois créés.
- La prochaine analyse des retombées économiques sera réalisée à l'été 2020, une fois que les livres financiers de l'Agence auront été fermés pour l'année de fonctionnement 2019-2020.

CONTEXTE

- Les dépenses organisationnelles de Parcs Canada (1,25 milliard de dollars) combinées aux dépenses des visiteurs (3,52 milliards de dollars) ont totalisé 4,77 milliards de dollars en 2017-2018. Les retombées de ces dépenses totales au pays sont les suivantes :
 - contribution de 4 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada;
 - 2,5 milliards de dollars de revenus du travail;



- 532 millions de dollars de recettes fiscales pour les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux);
- soutien d'environ 40 000 emplois équivalents temps plein (ÉTP) dans tout le pays.

Dépenses d'exploitation de Parcs Canada seulement				Dépenses des visiteurs seulement			
PIB	Revenus du travail	Emplois (ÉTP)	Recettes fiscales	PIB	Revenus du travail	Emplois (ÉTP)	Recettes fiscales
1,4 milliard de dollars	995 millions de dollars	11 879	83 millions de dollars	2,6 milliard de dollars	1,5 milliard de dollars	27 824	449 millions de dollars
Retombées totales (directes, indirectes et induites)							



PROMOTION DE LA SCIENCE ET DE LA CONSERVATION

ENJEU

- En 2017, Parcs Canada a mis en œuvre un projet de communication et de promotion multicanaux pour informer les Canadiens sur son travail dans le domaine de la science et de la conservation.
- Pour Canada 150, Parcs Canada a invité les Canadiens et les gens du monde entier à venir découvrir la beauté des lieux patrimoniaux nationaux, à s’immerger dans l’histoire et la nature et à participer aux nombreuses activités qu’il proposait. Parcs Canada a voulu s’appuyer sur ce succès et amener les visiteurs à pénétrer plus profondément dans nos lieux avec quelques objectifs principaux :
 - faire connaître et comprendre le travail de l’Agence en matière de conservation, de science et de changements climatiques;
 - souligner l’importance des connaissances et des partenariats autochtones pour la conservation des lieux patrimoniaux;
 - encourager la participation active et la science citoyenne.

POINTS IMPORTANTS

- La protection et la conservation des lieux naturels du Canada bénéficient d’un fort soutien et d’une forte sensibilisation du public. Le suivi des activités de sensibilisation du public menées par Parcs Canada en 2018-2019 indique que 9 Canadiens sur 10 soutiennent le mandat de l’Agence de protéger et de mettre en valeur le patrimoine canadien et que 5 Canadiens sur 10 souhaitent en savoir plus sur le travail scientifique et le travail de conservation de Parcs Canada.
- Parcs Canada s’est engagé à partager avec les Canadiens les histoires de conservation et de science dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Depuis 2017, l’Agence mène un projet de communication et de promotion multicanaux axé sur la science et la conservation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En tant que chef de file reconnu dans le domaine de la conservation, il est important que Parcs Canada parle du rôle important qu’il joue pour aider à atténuer les effets des changements climatiques en protégeant et en restaurant des écosystèmes sains et résilients et en contribuant au rétablissement des espèces en péril.
- L’initiative Patrimoine naturel du Canada annoncée dans le budget de 2018 représente un investissement historique dans la conservation au Canada, et renforcera la capacité de



Parks
Canada

Parcs
Canada



l'Agence à remplir son mandat de protection du patrimoine naturel dans le contexte des changements climatiques.

- Les efforts de communication et de promotion déployés au cours des trois dernières années ont permis de mieux faire connaître et comprendre aux Canadiens le rôle que joue Parcs Canada dans la protection et la conservation de nos lieux patrimoniaux. Parcs Canada a joint des millions de Canadiens par ses canaux en ligne et est entré en relation avec le public au moyen d'événements de sensibilisation et d'activités d'apprentissage sur place et en personne.



REGROUPEMENT DES COLLECTIONS

QUESTION

Le gouvernement du Canada investira 66 millions de dollars pour construire une installation à vocation particulière et y regrouper la collection nationale d'artefacts sous la garde de Parcs Canada.

La stratégie de regroupement garantit la préservation, la gestion et la conservation à long terme de la collection. Celle-ci sera conservée dans un environnement de classe A, où elle sera classée de façon systématique, gérée et surveillée par une équipe nationale de spécialistes de la collection, de la conservation et de la restauration. Le regroupement permettra d'éliminer les frais en double liés aux installations, aux équipements et à l'entretien.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de regrouper les installations existantes dans une seule nouvelle installation à vocation particulière construite à Gatineau, au Québec.
- Cette installation représente le moyen le plus durable d'assurer la sécurité, la conservation et la gestion de la collection et Services publics et Approvisionnement Canada a confirmé dans son rapport d'analyse des investissements de 2015 qu'il s'agit du meilleur rapport qualité-prix, ce qui a été réaffirmé en 2019. La nouvelle installation permettra également aux Canadiens, y compris aux groupes autochtones et communautaires de tout le pays, d'avoir un meilleur accès à la collection à des fins de recherche, de cérémonie et d'éducation.
- Cinq des installations, en raison de leur âge, nécessitent un investissement important pour les rendre conformes aux normes de conservation et de sécurité requises. On estime que 60 % de la collection est menacée à cause de conditions d'entreposage inadéquates et de mesures de sécurité insuffisantes.
- Un terrain a été acquis de Bibliothèque et Archives Canada à Gatineau en janvier 2018 pour 405 000\$. On a retenu les services des experts-conseils en conception Moriyama and Teshima Architects + NFOE en janvier 2018 pour réaliser la phase de conception de la nouvelle installation. Le coût du contrat s'élève à 2,54 millions de dollars. Les travaux de conception ont pris fin à l'automne 2019. Actuellement, les plans et devis pour la construction sont achevés, et l'appel d'offres pour les services de construction est prévu pour le printemps 2020. La construction devrait commencer en juin 2020. Selon le calendrier de construction, la collection devrait pouvoir être déménagée d'ici 2023-2024.
- Les communautés autochtones ont soulevé des préoccupations quant au déplacement d'artefacts autochtones de leur emplacement régional actuel à l'installation centralisée. Jusqu'à maintenant, Parcs Canada a discuté avec 43 communautés autochtones concernées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au



Manitoba et en Saskatchewan, et l'Agence en a contacté plus de 100. Les échanges de Parcs Canada, qui sont axés sur l'amélioration de l'accès à la collection et sur l'information concernant sa garde et sa prise en charge, se poursuivent avec les communautés qui vivent plus loin à l'ouest et au nord. Parcs Canada a déjà rencontré et rencontrera encore d'autres groupes intéressés par l'amélioration de l'accès à la collection.

- La province de Québec a exprimé son opposition au déplacement d'objets hors de la ville de Québec. Parcs Canada poursuivra ses rencontres avec le gouvernement du Québec et la Ville de Québec afin d'échanger des renseignements, de trouver des domaines propices à la collaboration et de mettre en commun l'expertise. Des prêts à court et à long terme continuent d'être offerts à tous les établissements québécois, ainsi qu'aux autres organisations d'un océan à l'autre. Le projet a fait l'objet d'une grande attention médiatique au Manitoba, où un ancien député a soulevé, au nom d'organisations autochtones, des préoccupations concernant le déplacement d'objets à l'extérieur de la province. Parcs Canada continue de communiquer de l'information sur le projet aux représentants des provinces et au personnel des musées.
- En 2017, Parcs Canada a décidé de prolonger le bail de Dartmouth (qui expire en 2029), car il s'agit d'un bâtiment spécialisé. L'objectif était d'atténuer les pressions sur l'installation située au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. La collection conservée à Louisbourg sera déménagée à Dartmouth et sera intégrée à la collection nationale. Les besoins en matière d'entreposage au-delà de 2029 seront évalués ultérieurement.

FAITS ET DONNÉES CLÉS

- Le coût total du projet est de 66 M\$. Il s'agit d'un montant révisé par rapport au montant de 45 M\$ établi selon une estimation de la catégorie A.
- Un terrain a été acquis. La conception, de même que les plans et devis pour la construction sont achevés.
- L'appel d'offres pour les travaux de construction devrait être lancé au printemps 2020. La construction devrait être terminée à l'été ou à l'automne 2022 (travaux préliminaires). La collection sera déménagée au cours des deux années suivantes.
- La collection nationale sous la garde de Parcs Canada consiste en 31 millions d'artefacts archéologiques et historiques.
- Environ 25 millions de ces artefacts sont actuellement entreposés dans six entrepôts répartis dans cinq villes.
- Les objets prêtés à d'autres établissements ou exposés dans les lieux de Parcs Canada ne seront pas déménagés à la nouvelle installation.
- Environ 60 % de la collection est menacée en raison d'installations qui ne répondent pas aux normes de conservation et de sécurité.



DÉSIGNATIONS CONTESTÉES DE LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA

QUESTION

- Parcs Canada comparâtra devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, et il pourrait être appelé à faire le point sur le travail réalisé avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) afin de porter remède aux désignations contestées.
- Le Programme national de commémoration historique est administré par Parcs Canada; il facilite le travail de la CLMHC, qui recommande au ministre la désignation de personnes, de lieux et d'événements d'importance historique nationale. Ces désignations représentent l'étendue et la profondeur de l'histoire canadienne, y compris les pages sombres de l'histoire du pays.
- En réaction à plusieurs controverses liées à certains personnages historiques comme Hector-Louis Langevin, sir John A. Macdonald et lord Jeffrey Amherst, le ministre a demandé à la CLMHC de formuler un ensemble de principes qui orienteront la façon dont le gouvernement devra porter remède aux désignations contestées. Les principes pour l'examen approfondi des désignations existantes font partie du *Cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux* (2019), et ils établissent une méthode d'examen des désignations contestées.
- Après l'intégration de ces principes au nouveau cadre, le ministre a également demandé à la CLMHC de déterminer les conditions dans lesquelles une désignation existante devrait être révoquée. Ce travail se poursuit.

POINTS À RETENIR

Les principes et la méthode d'examen approfondi des désignations existantes, établis par *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux* (2019), fournissent à la CLMHC et au gouvernement une méthode cohérente en ce qui concerne l'examen des désignations contestées.

Parcs Canada entreprend un examen de l'ensemble des désignations nationales (plus de 2 200) en vue de déterminer celles qu'il faudrait modifier immédiatement selon les principes établis par le Cadre.

Parcs Canada et la CLMHC continuent de travailler à l'élaboration de lignes directrices concernant les conditions dans lesquelles une désignation existante devrait être révoquée.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Au fil des ans, il y a eu d'énormes changements dans la façon de comprendre l'histoire et de voir le passé; de plus, il y a eu une prise de conscience sur le fait que, en général, l'histoire du Canada a été présentée selon une perspective coloniale. Ce changement a donné lieu à d'importantes controverses autour de personnages et d'événements historiques, y compris à des demandes de retrait de noms d'immeubles et de révocation ou de mise à jour de désignations afin de présenter un point de vue plus équilibré du passé, en particulier en ce qui concerne l'histoire des Autochtones et la façon de percevoir les personnes, les lieux et les événements.
- *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux*, qui a été approuvé par le ministre en juin 2019, établit les principes et une méthode d'examen des désignations contestées. Ce nouveau cadre a été examiné par des universitaires et des spécialistes de la culture de partout au Canada, et il a fait l'objet d'une consultation publique avant d'obtenir l'approbation du ministre.
- Les principes directeurs pour porter remède aux désignations contestées sont les suivants :
 - Les interprétations antérieures de l'histoire sont en constante évolution et devraient refléter les changements de la société et de notre connaissance du passé;
 - Les interprétations de l'histoire devraient mettre en relief toute une gamme de voix et d'expériences, et le travail de la CLMHC doit être inclusif et faire appel aux membres du public;
 - L'histoire est écrite à partir d'une certaine vision du monde. Les désignations antérieures reflètent l'époque et le contexte où elles ont été établies et ne devraient pas être supprimées. La manière dont nous interprétons l'importance aujourd'hui doit évoluer.
- Le travail accompli par Parcs Canada et la CLMHC afin de déterminer les conditions dans lesquelles une désignation peut être révoquée est complexe et nécessite une analyse approfondie. Parcs Canada a entrepris une évaluation préliminaire de plus de 2 200 désignations dans le but de déterminer les désignations prioritaires devant faire l'objet d'un examen immédiat qui permettra de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à la modification éventuelle de textes de plaques et d'énoncés d'importance.
- Selon les constats préliminaires, il faudrait examiner plus de 200 désignations, dont celles de certains lieux administrés par Parcs Canada ainsi que de certaines personnes et certains événements liés à ces désignations historiques nationales. Par exemple, la désignation du lieu historique national du Fort-Battleford, qui met l'accent sur le récit de la Police à cheval du Nord-Ouest, a attiré l'attention du public et doit être modifiée de manière à tenir compte du point de vue des Autochtones concernant l'endroit. Il faut aussi revoir la désignation de sir John A. Macdonald comme personnage d'importance historique nationale, qui est au cœur du programme d'interprétation au



Parcs
Canada

Parks
Canada



lieu historique national de la Villa-Bellevue, de manière à accorder une attention particulière aux connaissances enrichies sur le rôle que ce personnage a joué dans le traitement des peuples autochtones. La révision de ces désignations contribuera à renforcer le programme d'interprétation à l'intention du public et l'utilité des expériences des visiteurs aux lieux historiques concernés.



APPEL À L'ACTION N° 79 – TRANSFORMATION DU RÉCIT HISTORIQUE AUX LIEUX PATRIMONIAUX DE PARCS CANADA (COMMÉMORATION DES AUTOCHTONES)

QUESTION

- Parcs Canada comparaitra devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, et il pourrait être appelé à faire le point en ce qui concerne les 23,9 millions de dollars reçus dans le cadre du budget de 2018 pour financer la mise en œuvre de l'appel à l'action n° 79. De cette somme, 15,2 millions de dollars sont des fonds nouveaux, tandis que le solde provient des ressources existantes.
- Veiller à la pleine intégration des points de vue, de l'histoire et du patrimoine autochtones à l'information offerte dans les parcs nationaux, les aires marines de conservation et les lieux historiques gérés par Parcs Canada est un élément essentiel lié au financement reçu dans le cadre du budget de 2018. Pour ce faire, il faut transformer le récit historique associé à environ de 15 à 25 lieux patrimoniaux, en travaillant en partenariat avec les peuples autochtones à l'élaboration conjointe d'une nouvelle façon de comprendre ces lieux et d'en faire l'expérience.

POINTS À RETENIR

Parcs Canada est déterminé à mettre en œuvre l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et réconciliation.

Grâce au financement reçu dans le cadre du budget de 2018, Parcs Canada et ses partenaires autochtones transformeront le récit historique associé à certains lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada en élaborant conjointement de nouvelles façons de comprendre ces lieux et d'en faire l'expérience et en veillant à ce que les points de vue des Autochtones soient pleinement représentés et reconnus.

Les fonds reçus financent l'exécution, aux quatre coins du pays, de 25 projets sélectionnés par Parcs Canada dans le but d'entamer ce travail important. Il est essentiel d'obtenir le concours des partenaires autochtones pour assurer l'élaboration conjointe réussie et comprendre les objectifs de nos partenaires dès les premières étapes.

Une partie importante des fonds prévus au budget de 2018 est destinée au soutien au renforcement de la capacité, ce qui permettra aux partenaires autochtones de disposer des capacités et des ressources dont ils ont besoin pour travailler en collaboration avec Parcs Canada. Ce travail se poursuit.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'appel à l'action n° 79 demande au gouvernement fédéral d'établir, en collaboration avec les survivants, les organisations autochtones et les membres de la communauté artistique, un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du



patrimoine canadien et des activités de commémoration. Ce cadre engloberait notamment ce qui suit :

- i. La modification de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* de manière à inclure la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la CLMHC et de son secrétariat;
 - ii. L'examen des politiques, des critères et des pratiques se rattachant au Programme national de commémoration historique pour intégrer l'histoire, les valeurs patrimoniales et les pratiques de la mémoire autochtones au patrimoine et à l'histoire du Canada;
 - iii. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national du patrimoine et d'une stratégie pour la commémoration des sites des pensionnats indiens, de l'histoire et des séquelles de ces pensionnats et de la contribution des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
- Il y a eu d'énormes changements dans la façon de comprendre l'histoire et de voir le passé au fil des ans; de plus, il y a eu une prise de conscience sur le fait que, en général, l'histoire du Canada a été présentée selon une perspective coloniale. Approuvé en juin 2019, *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux* établit les principes, les priorités stratégiques et les pratiques essentielles qui permettront à Parcs Canada de transformer la façon dont il présente l'histoire du pays à la population canadienne.
 - L'histoire des peuples autochtones a été désignée comme élément prioritaire par le Cadre, et Parcs Canada a adopté des pratiques essentielles à l'appui de cet élément, dont la recherche d'occasions pour les peuples autochtones de faire connaître leur histoire et de la raconter dans leurs propres mots. Le Cadre est la base de la transformation du récit historique aux lieux patrimoniaux de Parcs Canada, et le budget de 2018 contribuera à accélérer le travail nécessaire à l'intégration des voix, des valeurs et des points de vue des Autochtones.
 - Parmi les lieux patrimoniaux de Parcs Canada qui bénéficient d'un financement de projets figurent le PN Jasper (Alberta), le LHN Cave and Basin (Alberta), le LHN du Fort-Langley (Colombie-Britannique), le PN Kluane, le PN Vuntut, le LHN du Klondike, le LHN de la Piste-Chilkoot, le LHN S.S. Klondike (Yukon), fort Battleford (Saskatchewan), le PUN de la Rouge (Ontario), le LHN du Fort-Chambly (Québec), le PN des Monts-Torngat et la RPN des Monts-Mealy (Terre-Neuve-et-Labrador) et le LHN de Skmaq–Port-la-Joye–Fort (Île-du-Prince-Édouard).
 - Des 15,2 millions de dollars en nouveaux fonds reçus pour la mise en œuvre de l'appel à l'action n° 79, 4,4 millions de dollars sont consacrés à la transformation du récit historique aux lieux désignés de l'Agence Parcs Canada, répartis dans l'ensemble du pays. Plus de la moitié de ces fonds est destinée au soutien direct au renforcement de la capacité des partenaires autochtones.



PROJET DE CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL PROVINCE HOUSE

ENJEU

- Le projet de conservation du lieu historique national Province House vise la restauration complète de l'ensemble du bâtiment de 172 ans, berceau de la Confédération et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Dans un communiqué diffusé le 5 février 2020, le gouvernement a annoncé un financement de 30,7 millions de dollars pour permettre d'achever le projet, ce qui porte le budget total à 91,8 millions de dollars. Une demande d'accès à l'information a été présentée par la suite concernant les dépassements de budget.

POINTS À RETENIR

- En raison de la taille et de la complexité du projet, le financement a été attribué de manière progressive. De cette manière, il a été possible d'avoir une meilleure idée de l'envergure du projet au fur et à mesure que les couches du bâtiment ont été enlevées. Cette méthode budgétaire progressive a été dûment portée à la connaissance des intervenants et des médias.
- Les travaux vont bon train et le bâtiment devrait rouvrir ses portes au public en 2022.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le lieu historique national Province House, siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, appartient à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est exploité et entretenu par le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Agence Parcs Canada dans le cadre d'un protocole d'accord conclu en 1974.
- Le gouvernement du Canada investit dans la conservation de cette structure historique dans le cadre du Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales et du Programme d'investissement en immobilisations de Parcs Canada, grâce aux fonds prévus au budget de 2017. Ce projet de conservation est géré par Services publics et Approvisionnement Canada au nom de Parcs Canada.
- Le projet de conservation du lieu historique national Province House a débuté en 2015 et devrait s'achever au printemps 2022. Les fonds accordés récemment serviront à terminer les dernières phases du projet, à préparer le bâtiment en vue de sa réoccupation et de son accès au public, ainsi qu'à concevoir de nouvelles manières



de faire connaître l'histoire de la Confédération aux visiteurs. Les travaux consisteront également à réinstaller les systèmes électriques et mécaniques du bâtiment, à procéder à la finition intérieure, à garantir la conformité aux codes de prévention des incendies et à améliorer l'accessibilité. La dernière partie du projet, la quatrième phase, sera axée sur la conception, la création et l'installation de nouveaux supports d'interprétation. Au début de 2020, Parcs Canada préparera un plan concernant l'expérience du visiteur pour le lieu historique en consultation avec les principaux intervenants.



**PROPOSITION DE LIRICON RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN
TÉLÉPHÉRIQUE DANS LE PARC NATIONAL DE BANFF**
À l'att. de : Comité permanent sur l'environnement et le développement, février 2020

ENJEU

- Le 19 décembre 2019, Parcs Canada a informé Liricon Capital Limited que sa proposition de réaménagement de la station de ski Norquay en une attraction ouverte toute l'année grâce à l'installation d'un téléphérique ne ferait pas l'objet d'un examen plus poussé en raison de son manque de conformité avec les principales politiques en vigueur et de ses répercussions négatives sur une route d'accès publique. Par la suite, les propriétaires de l'entreprise ont publiquement déclaré qu'ils avaient l'intention de présenter une proposition révisée.

POINTS À RETENIR

- Parcs Canada est résolu à protéger l'environnement et à offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs. Moyennant une planification et une gestion soignées, les stations de ski peuvent offrir des activités d'apprentissage et des expériences intéressantes aux visiteurs des parcs nationaux tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation et de remise en état de Parcs Canada.
- Les Canadiens ont de grandes attentes en ce qui concerne la protection de leurs parcs nationaux et ils ont clairement soutenu les politiques limitant l'aménagement et la croissance à des fins commerciales comme pierre angulaire de cette protection.
- Après un examen approfondi, il a été décidé de rejeter la proposition parce qu'elle n'était pas conforme aux principales politiques fixant des limites à la croissance et à l'aménagement des stations de ski, et qu'elle aurait des répercussions négatives sur l'accès du public à la station. Les avantages environnementaux qui auraient pu résulter de l'installation d'un téléphérique peuvent être obtenus par d'autres moyens.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le 1^{er} juin 2018, Liricon Capital Limited a présenté une étude de faisabilité (proposition) visant un téléphérique de 4,4 km de long qui relierait la ville de Banff à la station de ski Norquay, puis se prolongerait jusqu'au sommet du mont Norquay. La proposition comprenait également la construction d'un centre principal, d'un pavillon de 39 000 pieds carrés et de trottoirs de bois au sommet du mont Norquay, l'aménagement d'un stationnement pouvant accueillir jusqu'à 3 000 voitures sur les terres du CP situées dans le lotissement urbain et la fermeture de la route d'accès publique au mont Norquay.
- La proposition prévoyait également des travaux importants en vue du réaménagement de la gare ferroviaire dans la ville de Banff, et le rétablissement du transport ferroviaire de passagers à Banff depuis Calgary. En novembre 2019, Liricon a informé verbalement les responsables de Parcs Canada que le train de passagers ne figurait plus au projet et, qu'il ait lieu ou non à l'avenir, Liricon n'en serait pas le promoteur.



- La majeure partie des travaux prévus dans la proposition était située sur des terres non aménagées à l'extérieur des limites de la station de ski.
- Liricon a présenté sa proposition en tant qu'initiative de transport public écologique visant à réduire la congestion automobile à Banff, à augmenter le nombre de places de stationnement dans le lotissement urbain sans frais pour les résidents et à réduire les répercussions de l'activité humaine dans le corridor faunique de la Cascade.
- Un examen approfondi de la proposition a été entrepris en fonction des critères précisés dans le mandat remis au promoteur, dont le premier élément est une analyse de la conformité avec les politiques et les lois applicables. Un certain nombre de ces politiques visent la gestion des limites en matière d'aménagement dans le parc national de Banff. Au cours des 30 dernières années, Parcs Canada a établi des limites de croissance fondées sur la science et la mobilisation du public. Ces limites à l'aménagement sont généralement acceptées aux fins des intérêts du public, du tourisme et de l'environnement.
- Bien que la décision du directeur général ne prévoie pas un examen plus approfondi de la proposition, elle souligne que les éléments de la proposition qui sont situés dans les limites du domaine à bail et qui sont conformes au bail, au plan de gestion du parc, aux lignes directrices du site et à toute autre politique applicable peuvent être soumis à nouveau à l'examen de Parcs Canada en tant que plan à long terme nouveau ou modifié.
- Le promoteur a indiqué aux médias locaux qu'il soumettra à nouveau une proposition qui « tient compte des préoccupations de Parcs Canada ». Il est fort probable que cette proposition inclura un téléphérique entre la station de ski et la ville de Banff.

DÉNEIGEMENT DE LA PISTE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-LACHINE

ENJEU

- Le lieu historique national du Canal-de-Lachine est bordé par une piste multifonctionnelle qui est l'une des plus fréquentées à Montréal.
- Parcs Canada entretient la piste du 15 avril au 15 novembre.
- Depuis plusieurs années, des élus municipaux et des groupes d'intérêts exercent de la pression sur Parcs Canada pour que soit déneigée la piste afin d'en faire un corridor de transport actif quatre saisons.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- De 2016 à 2019, à la demande de la Ville de Montréal, Parcs Canada a contribué (25 000 \$) à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet pilote de déneigement sur un tronçon d'environ 500 m à 1 km de la piste du côté nord du canal entre la rue Richmond et la Promenade Smith.
- Les résultats préliminaires de l'étude de faisabilité ont été partagés avec Parcs Canada le 7 février 2019 et présentés par les fonctionnaires de la Ville de Montréal aux intervenants le 15 février 2019. L'étude révèle que les caractéristiques actuelles de la piste ne conviennent pas au déneigement et qu'elle doit donc être reconstruite : faible capacité structurale, faible épaisseur, haute gélimité des sols, sols peu drainants, perte du pouvoir isolant de la neige et accélération de la dégradation, présence de dangers comme des plaques d'eau stagnantes et soulèvements induits par des racines, etc.
- Une analyse subséquente d'autres facteurs à prendre en compte dans la reconstruction de la piste tels que les coûts très élevés de disposition des sols contaminés, la présence de digues le long de la piste retenant les eaux du milieu urbain adjacent, la modification des ponts, tunnels et passerelles non adaptés au déneigement, les coûts associés à la surveillance archéologique et aux études environnementales, modification de l'aspect et de l'accessibilité du site, etc.) a aussi été prise en considération.
- Lors de la consultation publique sur le projet de plan directeur pour le Canal-de-Lachine en 2017, des demandes pour une offre récréative hivernale ont été maintes fois exprimées, ce qui inclut la raquette, la marche hivernale, le vélo à roues surdimensionnées (fatbike), le patinage et également le vélo d'hiver (nécessitant le déneigement de la piste).

POINTS À NOTER

- Parcs Canada continue d'évaluer les options concernant le déneigement de la piste pour une utilisation par les cyclistes d'hiver et communiquera sa décision prochainement.
- Parcs Canada travaille avec des partenaires pour mettre en place une solution agréable.



- À l'heure actuelle, Parcs Canada collabore déjà avec la Ville de Montréal qui entretient une portion distincte de 2 km de la piste pour permettre la pratique d'activités hivernales comme la raquette, la marche hivernale et le vélo à roues surdimensionnées.



CÉLÉBRATIONS DE MANITOBA 150

ENJEU

- La Province du Manitoba célèbre son 150^e anniversaire en 2020 et planifie un certain nombre d'activités qui auront lieu à diverses périodes de l'année. L'année 2020 marque également le 150^e anniversaire de la Nation métisse au Canada.
- Le lieu historique national (LHN) de La Fourche et celui de Lower Fort Garry ont tous deux des liens avec le 150^e anniversaire de la Nation métisse, qui aura lieu en 2020, et avec le 150^e anniversaire du Traité n° 1, en 2021.
- En outre, 2020 marque le 350^e anniversaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui touche de nombreux lieux au Manitoba, principalement les LHN de Lower Fort Garry et York Factory.
- C'est la Province du Manitoba qui dirige les célébrations. Parcs Canada ne joue pas un rôle clé, bien qu'il participe aux célébrations dans la mesure du possible.

POINTS À RETENIR

- Parcs Canada a le plaisir de contribuer aux célébrations de Manitoba 150, dans la mesure du possible, et a prévu un certain nombre d'activités à l'appui de cet important anniversaire.
- C'est la Province du Manitoba qui dirige les célébrations.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada est en contact régulier avec les planificateurs de Manitoba 150 qui sont toujours à déterminer la portée réelle des événements prévus; la liste continue d'évoluer. Les activités actuellement prévues auxquelles Parcs Canada participe comprennent :
 - Les pistes de patinage de Manitoba 150 à La Fourche, qui ont été prolongées jusque sur la propriété de Parcs Canada au LHN de La Fourche;
 - La Célébration métisse de l'amitié à l'occasion de la fête du Canada (1^{er} juillet) – Événement annuel de l'Agence Parcs Canada (APC) en partenariat avec la Fédération des Métis du Manitoba au LHN de Lower Fort Garry (l'événement de cette année coïncidera avec le 150^e anniversaire des Métis!);
 - L'exposition de barges d'York, dirigée par l'APC dans le cadre des célébrations de Manitoba 150 et du 350^e anniversaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson – Cette exposition fera l'objet d'une célébration à l'occasion de la journée des lieux historiques nationaux (le 4 juillet 2020) et comprendra de l'interprétation et des activités;
 - Les Amis de Lower Fort Garry – Monnaie du 350^e anniversaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) – un financement des chocolats Heritage de Mars a été octroyé aux Amis de Lower Fort Garry pour un projet de création de 350 pièces de monnaie commémorative de la CBH;



- Un soutien à des événements organisés par des tiers qui auront lieu dans des lieux de l'APC ou à proximité :
 - [Expédition des Métis en charrette à boeufs de 2020](#) (qui sont partis le 17 février) s'arrêtera probablement au LHN de la Maison-Riel et se terminera près du LHN de La Fourche;
 - **Fête du Manitoba** : Présence de Parcs Canada à cet événement le 12 mai 2020 à La Fourche et/ou sur le terrain du Palais législatif (organisé par [Manitoba 150](#));
 - Événement Unissons 150 : Présence de Parcs Canada à cet événement le 27 juin 2020 à La Fourche et/ou sur le terrain du Palais législatif (organisé par [Manitoba 150](#));
- Explorons 150 – Le LHN de la Maison-Riel et le LHN de Lower Fort Garry sont inclus dans l'application Explorons 150 qui vous invite à visiter 150 destinations clés au Manitoba.



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE BATOCHÉ

ENJEU

- La Nation métisse de la Saskatchewan exprime depuis longtemps au gouvernement du Canada son intérêt à ce que Batoché soit rendu aux Métis et à ce que ceux-ci aient leur mot à dire dans la gestion quotidienne du lieu.

POINTS À RETENIR

- La réconciliation et l'amélioration des relations avec tous les peuples autochtones, dont la Nation métisse de la Saskatchewan, sont une priorité pour le gouvernement du Canada.
- Parcs Canada est déterminé à créer un réseau de lieux patrimoniaux nationaux qui commémorent les contributions des peuples autochtones, leurs histoires et leurs cultures, ainsi que le lien particulier qui unit les peuples autochtones à leurs terres et à leurs eaux traditionnelles.
- L'Agence s'est engagée à renforcer les structures de gestion coopérative pour mieux faire entendre la voix des peuples autochtones dans les décisions de gestion.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Situé à une heure au nord-est de Saskatoon, en Saskatchewan, le lieu historique national (LHN) de Batoché commémore le conflit armé entre le gouvernement provisoire métis et le gouvernement canadien en 1885, la communauté métisse de Batoché et la disposition de ses lots riverains. Le lieu attire environ 14 000 visiteurs par année et constitue une importante ressource économique et patrimoniale pour la région.
- Parcs Canada est ouvert à examiner un certain nombre d'options pour le LHN de Batoché avec la Nation métisse de la Saskatchewan, et travaille avec celle-ci pour explorer les intérêts mutuels de ces options.
- En 1998, Parcs Canada et la Nation métisse de la Saskatchewan ont signé une « entente de gestion du lieu historique national de Batoché », qui prévoit l'établissement d'un conseil de gestion coopérative partagée pour le lieu. La Nation métisse de la Saskatchewan n'a pas eu de direction fonctionnelle de 2014 jusqu'aux élections tenues en mai 2017; par conséquent, le conseil de gestion coopérative est devenu inactif en 2014, et n'a pas été reconduit depuis l'installation de la nouvelle direction.
- Des discussions préliminaires ont commencé entre la Nation métisse de la Saskatchewan et Parcs Canada concernant un accord « portes ouvertes ». Parcs Canada est à discuter de l'entrée gratuite à Batoché, et peut-être à d'autres lieux de la Saskatchewan, pour les citoyens de la Nation métisse de la Saskatchewan.



Parcs
Canada

Parks
Canada



- Le gouvernement du Canada et la Nation métisse de la Saskatchewan ont entamé des négociations dans le cadre du processus de reconnaissance des droits ancestraux et d'autodétermination, et ont signé une *Entente-cadre en vue de favoriser la réconciliation* le 21 juillet 2018.



PROJET DE CLÔTURE À SIGNAL HILL

ENJEU

En juillet 2019, Parcs Canada a posé une clôture de bois le long d'une section du champ d'exercice du lieu historique national de Signal Hill pour remplacer la clôture temporaire (en filets de camouflage) qu'il installait durant les représentations du Tattoo de Signal Hill depuis 2015. La clôture de bois devait améliorer l'expérience du visiteur et répondre aux problèmes de sécurité durant les représentations du Tattoo et d'autres prestations, lesquelles se déroulent près d'une route passante.

La construction de la clôture a suscité une vive réaction négative chez les médias et la population, qui s'inquiétaient de l'apparence de la clôture et de son impact sur la vue. Parcs Canada a écouté les préoccupations du public et a retiré la clôture de bois une semaine après son installation. La construction de la clôture a coûté 65 000 \$. Les matériaux seront utilisés dans le cadre d'autres projets de Parcs Canada.

Parcs Canada continuera de chercher d'autres solutions qui permettront de régler les préoccupations du point de vue de la sécurité et d'améliorer l'expérience du visiteur tout en évitant d'obstruer la vue du lieu historique national de Signal Hill.

POINTS À RETENIR

- Le lieu historique national de Signal Hill est un endroit emblématique du Canada et un lieu particulier pour les gens de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Parcs Canada a bien entendu les préoccupations du public et a enlevé la clôture de bois longeant une section du champ d'exercice de Signal Hill. Les matériaux seront utilisés dans le cadre d'autres projets de Parcs Canada.
- Parcs Canada poursuivra son examen des diverses solutions possibles, notamment des mesures de sécurité modifiées, des activités révisées et des barrières temporaires, pour atteindre ses objectifs, soit d'améliorer l'expérience du visiteur et la sécurité du public durant les représentations d'une manière qui n'obstrue pas l'incroyable vue depuis Signal Hill.
- Il n'y aura plus de clôture permanente en 2020.
- Les lieux gérés par Parcs Canada appartiennent à l'ensemble de la population canadienne et nous apprécions l'engagement de la communauté relativement à cet enjeu ainsi que sa passion pour Signal Hill.



CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Dans le cadre d'un projet d'infrastructures élargi visant à améliorer le champ d'exercice du lieu historique national de Signal Hill, une clôture de bois a été installée en juillet 2019 entre le champ d'exercice et le tronçon du chemin Signal Hill qui longe le Centre d'accueil.
- Bien qu'elle ait remplacé une clôture temporaire qui était installée durant les représentations du Tattoo depuis quelques années, cette section de la clôture permanente a suscité la critique du grand public et des dirigeants communautaires dans les médias sociaux et les médias traditionnels. La majorité des commentaires à ce sujet, sinon tous, étaient de nature négative.
- À la lumière de la réaction de la population, Parcs Canada a enlevé la clôture et se penche sur des options afin de trouver une solution à plus long terme qui réponde aux besoins opérationnels et qui soit acceptable pour le public.
- Une déclaration à ce sujet a été envoyée aux personnes-ressources des médias le 17 juillet en soirée. Un suivi a été effectué pendant environ une semaine, et un certain nombre de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ont été reçues. Un autre reportage a été diffusé sur la chaîne de la CBC en janvier 2020.
- Toutes les recettes tirées des droits perçus dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont réinvesties là où les droits ont été perçus à l'appui des programmes, des services et des installations des visiteurs. Ces droits ne dépassent jamais les coûts de la prestation des services aux visiteurs; ils ne servent qu'à les récupérer, tout en veillant à ce que les expériences du visiteur restent abordables.
- Quand un visiteur achète un laissez-passer pour assister à une représentation du Tattoo de Signal Hill, une partie du coût de ce laissez-passer, soit l'équivalent du droit d'entrée standard au lieu historique, va à Parcs Canada et le reste, à la Signal Hill Tattoo Association, une organisation sans but lucratif qui dépend de ces recettes pour financer ses activités.



ÉTAT DE CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL ET DU SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU CANAL-RIDEAU

QUESTION

- Le 4 novembre 2019, Parcs Canada a reçu de la correspondance du Centre pour le patrimoine mondial de l'UNESCO au sujet de l'état de conservation du lieu historique national et du site du patrimoine mondial du Canal-Rideau.
- L'envoi contenait un rapport d'examen technique du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), qui laissait entendre que deux projets d'aménagement proposés – l'agrandissement de l'hôtel Château Laurier à Ottawa et la construction d'un complexe résidentiel à la marina Rideau de Kingston – pourraient avoir de graves répercussions sur la valeur universelle exceptionnelle du canal Rideau et devraient être mis en suspens jusqu'à ce qu'une évaluation complète des impacts ait été réalisée.
- L'ancien vice-président des Affaires autochtones et du Patrimoine culturel a fait parvenir une réponse au Centre pour le patrimoine mondial. Du même coup, des lettres ont été envoyées au maire d'Ottawa, au maire de Kingston, au PDG de la Commission de la capitale nationale et aux promoteurs des projets proposés (les sociétés Larco Investments et Homestead Land Holdings Ltd.). Toute cette correspondance a été envoyée le 7 février 2020.
- Parcs Canada a répondu aux demandes de renseignements des médias, qui ont publié des articles sur le sujet à Ottawa et à Kingston pendant la semaine du 10 au 16 février 2020. Aucune autre demande de renseignements des médias n'a été reçue depuis.
- La correspondance et les infocapsules ont été rédigées avec le concours des bureaux de la directrice exécutive de l'Ontario et des voies navigables et du directeur de l'Unité de gestion des voies navigables en Ontario ainsi que de l'équipe des Communications de Parcs Canada.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- L'hôtel Château Laurier et la marina Rideau de Kingston appartiennent à des intérêts privés. C'est la Ville d'Ottawa qui détient le pouvoir d'approuver toute demande de modification de la propriété du Château Laurier. Dans le cas de la marina Rideau, le pouvoir décisionnel est dévolu à la Ville de Kingston.
- Parcs Canada a joué un rôle dans ce dossier en aidant à évaluer et à éliminer les impacts visuels que pourraient avoir les projets d'aménagement sur le canal Rideau et sur les liens visuels qui l'unissent aux paysages environnants.



- Les deux propositions d'aménagement se retrouvent devant le tribunal local d'appel en matière d'urbanisme. Le tribunal ne dispose d'aucun échancier précis pour rendre ses décisions. Il ne sera pas possible d'entreprendre des travaux sur ces deux projets d'aménagement tant que les causes seront en instance.
- Parcs Canada continue d'encourager les propriétaires de l'hôtel Château Laurier et de la marina Rideau à gérer leur propriété conformément aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Il a également offert les services de ses spécialistes de la conservation du patrimoine pour explorer des options permettant d'assurer le respect continu des valeurs patrimoniales des propriétés.
- L'Unité de gestion des voies navigables de l'Ontario de Parcs Canada entend continuer de travailler avec des partenaires et des intervenants pour assurer en permanence la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du lieu historique national et du site du patrimoine mondial du Canal-Rideau.
- Si des préoccupations relatives à la valeur universelle exceptionnelle du canal Rideau venaient à être soulevées dans l'avenir, Parcs Canada envisagerait de réaliser une autre évaluation d'impact sur le patrimoine, conformément aux recommandations formulées par l'ICOMOS dans son rapport d'examen technique.



PROJET DE L'ÎLE GEORGES

ENJEU

- En 2020, Parcs Canada offrira aux visiteurs de nouvelles possibilités d'expérience au lieu historique national de l'Île-Georges, situé dans le port d'Halifax.
- Parcs Canada s'est associé à Develop Nova Scotia, une société d'État provinciale qui a reçu 1,035 million de dollars dans le cadre du Programme d'infrastructure du plan *Investir dans le Canada* d'Infrastructure Canada; la société d'État a versé un financement de contrepartie du même montant (par l'entremise de Develop Nova Scotia et de Nova Scotia Tourism) pour un total de 2,07 millions de dollars. En outre, Parcs Canada investit 1,6 million de dollars pour la conception de supports d'interprétation et d'activités pour les visiteurs ainsi que de diverses commodités, notamment des tables de pique-nique et des bancs.
- Parcs Canada a pour objectif d'accueillir les visiteurs dès juillet 2020.

POINTS À RETENIR

- À titre d'ajout positif considérable à l'offre touristique de la Nouvelle-Écosse au front de mer d'Halifax, Parcs Canada est ravi de travailler avec la province, par l'entremise de Develop Nova Scotia et de Nova Scotia Tourism, et Infrastructure Canada, dans le cadre de son programme d'infrastructure *Investir au Canada*, pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent profiter du lieu historique national de l'Île-Georges.
- Grâce à un investissement de 3,7 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial, les travaux sont en cours pour installer les infrastructures qui permettront d'assurer un accès en toute sécurité pour le public, y compris un quai, des activités destinées aux visiteurs ainsi que des agréments, notamment des tables de pique-nique et des bancs, des panneaux d'interprétation et des voies de circulation. Selon les plans actuels, le lieu historique pourra commencer à offrir des activités aux visiteurs en juillet.
- Les récits seront racontés de façon à respecter et à refléter les divers groupes associés à l'île Georges, dont les Acadiens et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.
- Les détails précis de l'expérience offerte aux visiteurs, notamment les transports, la fréquence et les droits imposés, seront fixés très bientôt de concert avec nos partenaires.
-

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le front de mer d'Halifax est la destination touristique la plus achalandée du Canada atlantique; il accueille quelque 3 millions de visiteurs par année, dont 320 000 croisiéristes. L'île Georges est un lieu d'importance autant pour les résidents



de la Nouvelle-Écosse que pour les visiteurs, et l'accès régulier à l'île fera partie de l'expérience générale offerte par le front de mer d'Halifax et bonifiera cette expérience.

- S'il n'y a jamais eu d'accès régulier à l'île Georges dans le passé, Parcs Canada travaille avec ses partenaires depuis les années 1990 pour permettre l'accès à l'île lors d'activités spéciales, dont le rassemblement de grands voiliers qui affichait complet en 2017, ainsi que des visites privées.
- Parcs Canada a toujours reconnu l'intérêt soutenu que manifeste le public à l'égard du lieu historique national de l'Île-Georges en tant qu'attraction touristique à Halifax.
- En août 2019, un financement total de 3,7 millions de dollars a été annoncé :
 - 1,035 million de dollars d'Infrastructure Canada (Programme *Investir au Canada*)
 - 1,035 millions de dollars (fonds de contrepartie) de la province (par le biais de Develop Nova-Scotia et de Tourism Nova Scotia), pour un total de 2,07 millions de dollars
 - 1,6 millions de dollars de Parcs Canada pour élaborer la nouvelle expérience du visiteur

Total : 3,7 millions de dollars

- Au cours des deux premières années d'existence du programme de visites régulières à l'île Georges, Parcs Canada et Develop Nova Scotia sonderont le marché et évalueront la faisabilité du programme.
- Pour ce qui est des droits d'entrée, il reste à déterminer les détails de l'expérience du visiteur; il est donc trop tôt pour savoir à combien s'élèveront ces droits.



ROUTE TRANSCANADIENNE

ENJEU

Fournir une mise à jour de l'état du projet de l'Agence Parcs Canada (APC) visant l'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne dans ses parcs nationaux (PN) situés en Alberta et en Colombie-Britannique.

POINTS À RETENIR

Depuis la création de l'Agence Parcs Canada en 1998, 353,5 millions de dollars en financement supplémentaire ont été versés pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans les parcs nationaux, ce qui a permis un élargissement sur 82 km dans le PN Banff et sur 6 km dans le PN Yoho.

Il reste encore à élargir 97 kilomètres de la Transcanadienne dans les PN situés en Colombie-Britannique.

Parcs Canada continue de chercher des occasions de prolonger l'élargissement de la Transcanadienne dans ses PN situés en Colombie-Britannique.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

Il reste encore à élargir 320 km de la route Transcanadienne entre la frontière séparant l'Alberta de la Colombie-Britannique et Vancouver. Parcs Canada est le gardien de 97 km de tronçons routiers non élargis de la Transcanadienne (40 km dans le PN Yoho, 44 km dans le PN des Glaciers et 13 km dans le PN du Mont-Revelstoke). Les tronçons de la Transcanadienne encore non élargis se trouvant dans les parcs de l'APC sont peu fiables et traversent des terrains extrêmement difficiles, ce qui les expose énormément aux fermetures et aux retards. Bon nombre d'incidents pourraient être entièrement éliminés par des améliorations à la sécurité inhérentes à l'élargissement à quatre voies de la route.

L'APC a déjà soumis des demandes en 2017 et en 2019 au programme du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) de Transports Canada pour obtenir du financement qui lui permettrait de poursuivre l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne en Colombie-Britannique. Ces demandes ont été rejetées, parce que très peu de financement au titre du FNCC a été octroyé pour des projets routiers.

Le financement devant servir à terminer l'élargissement de la Transcanadienne dans les PN de la Colombie-Britannique est estimé à 1,5 milliard de dollars (370 M\$ pour le PN Yoho; 140 M\$ pour le PN du Mont-Revelstoke et plus de 1 G\$ pour le PN des Glaciers). Les travaux préparatoires (c.-à-d. l'évaluation d'impact détaillée, la conception) pour l'élargissement des 40 km restants dans le PN Yoho sont presque achevés, et le projet est donc prêt pour le début de la construction.

Les investissements prévus au total pour l'élargissement et la réhabilitation de la Transcanadienne relevant de la Province de la Colombie-Britannique au cours des prochaines années sont estimés à 1,7 G\$.



PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA

ENJEU

- En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est responsable de la gestion des feux de végétation sur les terres fédérales relevant de sa compétence. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité par le biais de son Programme national de gestion du feu.
- Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui dispose de moyens opérationnels de gestion des incendies de forêt. À titre d'intendant des terres de la Couronne fédérale au Canada, Parcs Canada a le devoir de se préparer et d'intervenir pour lutter contre les incendies de forêt et les risques connexes.
- Parcs Canada fournit régulièrement des ressources de gestion du feu en vue d'aider les provinces, les territoires et les gouvernements internationaux par l'entremise du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). Dernièrement, l'Agence a déployé du personnel en Australie.

POINTS À RETENIR

- L'Agence Parcs Canada est fière d'avoir envoyé des membres de son équipe de gestion du feu en Australie pendant la période de feux dévastateurs que le pays a connue. Dans le cadre de l'intervention canadienne, 13 membres de l'équipe Parcs Canada y sont déployés depuis le début du mois de décembre 2019.
- Parcs Canada collabore avec d'autres ministères pour faire progresser la gestion durable du feu et renforcer notre capacité à comprendre et à gérer les incendies dans le contexte des changements climatiques.

CONTEXTE/SITUATION ACTUELLE

- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada comporte quatre objectifs : (1) atténuer les risques d'incendies de forêt, contrôler et gérer les incendies pour protéger les éléments de valeur menacés; (2) maintenir le rôle des incendies en tant que processus écologique naturel; (3) se tenir prêt à intervenir en cas de feux de forêt; et (4) remplir les obligations de Parcs Canada envers les agences partenaires.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, territoriaux et internationaux, ainsi qu'avec des universités, des organismes sans but lucratif et des entreprises du secteur privé pour se préparer et intervenir aux feux de forêt. Parcs Canada est un membre du CIFFC, lequel qui coordonne le partage des ressources allouées à la lutte contre les incendies de forêt au Canada et à l'échelle internationale.



- Au Canada et partout dans le monde, les incendies de forêt se sont intensifiés, se propagent plus rapidement et durent plus longtemps, compromettant davantage la sécurité et la sûreté de la population canadienne, de l'activité économique et des infrastructures essentielles. Tous les scénarios de changements climatiques nous portent à croire que cette tendance va très probablement se poursuivre. Le Canada, y compris Parcs Canada, est confronté à des difficultés en matière de ressources et de capacité pour affronter les incendies de forêt car leur fréquence et les dommages causés augmentent.

STATISTIQUES DES FEUX

- Entre 2014 et 2018, il y a eu en moyenne **118 feux de forêt par année** sur le territoire administré par Parcs Canada. Voici les données annuelles :
 - 2014 : 83
 - 2015 : 122
 - 2016 : 70
 - 2017 : 167
 - 2018 : 146
- Entre 2015 et 2019, il y a eu en moyenne **18 brûlages dirigés par année** sur le territoire administré par Parcs Canada. En moyenne, **29 brûlages dirigés ont été planifiés chaque année.**

ANNÉE	Nombre de brûlages dirigés	
	Planifiés	Complétés
2015	46	18
2016	44	20
2017	36	20
2018	38	18
2019	31	13

- L'agence prévoit **7,3M\$** par année pour :
 - La prévention
 - L'atténuation et la réduction
 - La réponse aux feux de forêt
- De plus, le montant moyen dépensé pour les brûlages dirigés avec des objectifs de restauration de l'habitat était d'environ **1,5M\$** par année durant la période entre 2014-2017.
- Capacité
 - ~65 ETP qui travaillent à l'année avec des fonctions axées sur le feu
 - ~68 employés saisonniers (équipes de 4 personnes)



- D'autres membres du personnel formés pour soutenir les activités de gestion des feux



COVID-19

Que fait Parcs Canada en réaction contre la COVID-19?

Parcs Canada est résolu à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à son personnel. Dès les premiers signes possibles de la maladie à coronavirus, il s'est employé prioritairement à fournir aux gestionnaires et aux employés des renseignements à jour et facilement accessibles afin de leur fournir un meilleur soutien et de maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire.

1. Communications à l'intention du personnel

Au 10 mars 2020, Parcs Canada avait envoyé deux courriels à tout le personnel au sujet du coronavirus, et il administrait sur son site intranet une page réservée à la COVID-19 dans laquelle se trouvaient des liens vers des ressources documentaires publiées par Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. Ces renseignements ont également été transmis aux représentants syndicaux nationaux de Parcs Canada.

Les employés qui n'ont pas accès à Internet peuvent également appeler le service d'information téléphonique de l'Agence au 1-833-784-4397 (aucuns frais) ou parler à leur médecin.

2. Santé et sécurité au travail

Les conseils donnés au personnel par Parcs Canada au sujet des mesures de protection individuelle s'harmonisent entièrement avec les renseignements fournis à la population par l'Agence de la santé publique du Canada.

Le Programme de santé au travail de la fonction publique de Santé Canada est chargé d'émettre des avis sur des mesures de protection individuelle à l'intention des fonctionnaires, y compris ceux et celles qui sont appelés à fournir des soins de santé.

Pour l'instant, aucun avis ne cible expressément les groupes professionnels de Parcs Canada, et aucun n'exige la prise de mesures individualisées.

Les coordonnateurs nationaux et régionaux de la santé et de la sécurité au travail de Parcs Canada se tiennent à la disposition des employés qui ont des questions, et ils leur donnent des conseils adaptés à leur situation particulière. De plus, une ligne d'assistance téléphonique réservée aux employés et à leurs proches a été mise en service pour tout le personnel de Parcs Canada.

3. Régimes de travail de rechange

Les employés de Parcs Canada peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation de la direction, à exécuter dans un autre endroit les tâches qu'ils accomplissent ordinairement à leur lieu de travail. La plupart des employés de l'Agence qui peuvent raisonnablement exécuter leurs



tâches ordinaires dans le cadre de régimes de travail de rechange ont les outils et la technologie nécessaires en place pour le faire efficacement.

Par contre, de nombreux employés de l'Agence doivent s'acquitter de tâches qui ne peuvent pas être accomplies hors du lieu de travail ordinaire. C'est pourquoi les gestionnaires doivent examiner les demandes de télétravail ou d'autres régimes de travail souples avant de les approuver.

4. Réponse à l'échelle de toute la fonction publique

Parcs Canada participe activement à l'intervention pangouvernementale coordonnée par le Centre des opérations du gouvernement. Cette réponse vient compléter et renforcer le plan fédéral d'intervention d'urgence.

Cette participation continuera de prendre les formes suivantes : renforcement des capacités, évaluation des capacités et des risques, communications, coordination, formation et exercices. Par cet engagement horizontal, Parcs Canada assure une réponse cohésive et uniforme par rapport à celle de ses homologues de la fonction publique fédérale.

5. Gouvernance

Pour assurer une bonne coordination, la transmission de renseignements clairs et la prise de décisions judicieuses, Parcs Canada a mis sur pied une structure de gouvernance interne axée sur cet enjeu précis. Cette structure se compose notamment d'un comité de la COVID-19 présidé par l'administrateur général ainsi que d'une équipe spéciale dirigée par des cadres de l'organisation qui assureront la continuité à long terme des services indispensables de l'Agence.